

SYNTHÈSE

CNRS ÉDITIONS

La criminalité en France

Rapport de l'Observatoire national
de la délinquance 2009

Sous la direction d'Alain Bauer





SOMMAIRE DE LA SYNTHÈSE

AVANT-PROPOS

André-Michel VENTRE,

Directeur de l'INHES 1

INTRODUCTION

Alain BAUER,

Professeur de criminologie au CNAM

Président du Conseil d'orientation de l'OND 3

PRINCIPAUX RÉSULTATS 7

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Christophe SOULLEZ,

Chef du département OND 29

SOMMAIRE DU RAPPORT 2009 35

LES PRÉCONISATIONS 2009 39

LES PERSONNELS

DU DÉPARTEMENT OND 45

SÉCURITÉ : POUR UNE APPROCHE GLOBALE AU SERVICE DE L'ACTION

Face à la mondialisation, qui se décline aussi dans le cadre d'une globalisation de la criminalité et des menaces, il est aujourd'hui devenu indispensable d'élargir notre approche de la sécurité intérieure. Il faut pouvoir la prendre en compte au-delà même du clivage traditionnel entre sécurité intérieure et extérieure, entre sécurité publique et défense nationale.

Aujourd'hui, crime organisé, délinquance urbaine, terrorisme, cyber-criminalité, pillage des ressources naturelles, scientifiques et économiques entretiennent des liens de plus en plus étroits. La globalisation de nos économies et de nos échanges commerciaux est aussi un substrat idéal contribuant à la prospérité des organisations criminelles se caractérisant principalement par leur pluriactivité et par une technicité de plus en plus développée.

Les structures criminelles ressemblent de plus en plus à de véritables entreprises et s'inspirent, au plus près, des stratégies et des modèles organisationnels mis en œuvre au sein du secteur économique. Elles se sont progressivement inscrites dans une démarche de réseaux. Elles ont également compris le profit qui pouvait être espéré en investissant des pans entiers de l'économie légale, par le biais du blanchiment, et en recherchant l'adhésion des populations à travers l'achat de la paix sociale.

Par ailleurs, les évolutions politiques, économiques, sociales ou culturelles ont fait apparaître de nouvelles fragilités et donc de nouveaux risques pour la société et les individus qui la composent. Les nouvelles formes de violences, le radicalisme politique ou religieux, l'usage des nouveaux moyens de communication comme vecteurs du racisme et de l'antisémitisme, le terrorisme islamique mais également les mouvements sectaires ou la cybercriminalité forment un ensemble de nouvelles menaces polymorphes. Celles-ci sont de moins en moins prévisibles, tendent à devenir insaisissables et nécessitent l'adaptation constante de nos réponses publiques.

Depuis la fin de la Guerre froide, le terrorisme et le crime organisé ont connu des mutations telles qu'ils débordent largement du cadre cloisonné et rétrospectif où ils s'étudiaient hier. Désormais, si la criminalité s'inscrit de plus en plus dans une logique transfrontière, il est corollairement indispensable que notre réflexion stratégique et, bien entendu, nos moyens d'action intègrent cette nouvelle dimension.

Cela nous demande de faire preuve d'une plus grande imagination que celle de nos adversaires mais cela implique également de savoir dépasser nos corporatismes et surtout nos logiques de cloisonnement idéologiques et administratives.

Aujourd'hui, l'armée est conduite à intervenir en mer pour lutter contre le trafic de stupéfiants, hors de nos frontières pour des opérations de maintien de l'ordre ou sur la voie publique pour prévenir le terrorisme. Elle sera nécessairement

sollicitée en cas de crise environnementale ou sanitaire majeure. Nos forces de sécurité intérieure sont, quant à elles, de plus en plus mobilisées sur d'importantes affaires de criminalité transnationale pour lesquelles il est tout aussi important de connaître le contexte géopolitique que les structures financières des systèmes économiques étatiques.

Pour relever le défi de la mondialisation, qui bouleverse non seulement l'économie mais contribue également à l'émergence de nouvelles menaces criminelles, il est nécessaire d'encourager les organismes qui disposent d'une capacité d'analyse, de prospective et de formation des décideurs, à partager et à coopérer sur le thème de la sécurité globale.

De nombreuses directions administratives et structures privées ou parapubliques produisent leurs propres analyses sur l'évaluation des menaces. Mais leur insuffisante capacité à partager l'information, à la mettre en perspective et surtout à l'actualiser de manière permanente dans le cadre d'un système de veille efficient nuit à la lisibilité de notre réflexion stratégique.

L'Institut des Hautes Études de Sécurité Intérieure (IHESI) créé en 1989, en devenant Institut National des Hautes Études de Sécurité (INHES) en 2004, avait déjà intégré la nécessité d'élargir son champ de réflexion. Les questions d'intelligence territoriale ou encore celles relatives à une meilleure connaissance de la réalité criminelle, à travers la création de l'Observatoire national de la délinquance, sont venues renforcer les problématiques déjà traitées par l'Institut.

À la demande du Président de la République, et sous l'impulsion d'Alain Bauer, un groupe de travail s'est penché sur le rapprochement des instituts chargés de la sécurité et de la défense et sur une amélioration de notre capacité à anticiper les menaces plus efficacement et plus rapidement tout en étant capable de mieux cibler les réponses et politiques publiques.

La réflexion sur un nouveau périmètre des différents instituts de défense et de sécurité s'inscrit donc dans la mise sur pied d'un système de sécurité intégré. Un système qui permettra enfin de fournir aux décideurs publics les éléments éclairant ses choix. Un système qui contribuera à une plus grande synergie des réflexions des acteurs de la sécurité intérieure et de ceux de la défense nationale. Un système qui intégrera, au niveau de la sécurité intérieure, l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale. Un système qui, finalement, participera à une meilleure sécurité de notre territoire et de sa population.

En janvier 2010, l'INHES connaîtra une évolution majeure en devenant un établissement public dont la vocation interministérielle sera renforcée par son rattachement au premier Ministre mais aussi en accueillant la problématique des questions judiciaires et pénitentiaires, tant à travers un élargissement de ses champs d'études et de formation, que dans la prise en compte des réponses pénales en matière statistique.

Les évolutions du crime, et la nécessaire adaptation des réponses étatiques, mais également les incertitudes croissantes que connaît notre monde face à de nouvelles formes de menaces ou de risques environnementaux, économiques et sanitaires exigent une réflexion en amont et surtout un lieu d'échanges, de partage des cultures, de formation et de connaissance.

Le nouvel INHES devra être le lieu de cette nouvelle ambition au service de nos concitoyens et de tous ceux qui participent à faire de notre pays une société plus sûre et plus apaisée.

André-Michel VENTRE

Directeur de l'INHES

INTRODUCTION

Alain Bauer

Professeur de criminologie au CNAM – Président du conseil d'orientation

La connaissance des phénomènes criminels, de leurs évolutions, des caractéristiques des auteurs ou des victimes sont des éléments essentiels à l'information des citoyens et à la définition des politiques publiques de sécurité. Ces informations doivent permettre de mieux analyser les décisions publiques, de fournir les moyens de la critique ou de la proposition, de cibler les réponses policières, d'adapter certaines législations, de développer de nouvelles méthodes d'investigation ou encore de modifier les modes d'organisation.

Il est donc important de disposer d'outils de mesure et d'analyse susceptibles d'en rendre compte de manière précise tant au niveau quantitatif que qualitatif. Il est tout aussi essentiel de pouvoir évaluer l'activité des services de police et des unités de gendarmerie dans la lutte contre la délinquance. Mais, dans les deux cas, cela nécessite d'utiliser des indicateurs fiables et, surtout, de savoir interpréter les données donc, d'en connaître les limites.

Depuis maintenant six années, l'Observatoire national de la délinquance s'est efforcé, à chaque publication, de rappeler les limites des statistiques sur les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Il a également mis en exergue la nécessité de recourir à des analyses multi-sources et de dépasser les études exclusivement quantitatives.

Il existe malgré tout une tentation, sans doute aussi ancienne que les statistiques sur la délinquance, de les confondre avec la criminalité « réelle ». Or, policiers et gendarmes ne peuvent enregistrer que les faits portés à leur connaissance, soit par la volonté des victimes de porter plainte, soit dans le cadre de leurs actions de prévention ou de répression des infractions pénales.

Tout fait que la victime ne signale pas aux forces de l'ordre, ne serait-ce que par une déclaration consignée dans un registre, tel les registres de main courante de la police nationale, ne figure pas dans les bilans annuels ou mensuels de la délinquance enregistrée. S'appuyant sur ce constat, les chercheurs américains ont développé dans les années 1970 un type d'enquête directe auprès de la population, appelée « enquêtes de victimation ».

Dès 2003, année de sa création, l'Observatoire national de la délinquance a sollicité l'INSEE afin de mettre en place un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation, s'inspirant de l'exemple américain et surtout de l'enquête « British Crime Survey » (BCS) du Home Office britannique, enquête lancée en 1981 en Angleterre et au Pays de Galles. Depuis 2007, ce dispositif est entré en vigueur et, en ce mois de novembre 2009, nous publions les résultats de cette troisième enquête de victimation INSEE-INHES/OND « Cadre de vie et sécurité ».

L'OND cherche aussi à changer la mauvaise habitude consistant à utiliser un chiffre unique, quasiment magique, à qui on voudrait tout faire dire et qui résumerait à lui seul le phénomène complexe du crime. Le nombre total des faits constatés par la police et la gendarmerie peut être une donnée d'activité pertinente, nécessaire, par exemple, à l'affectation de moyens matériels et humains consacrés à l'accueil des victimes et à la prise de plainte ou à l'action contre la criminalité elle-même. Mais ce n'est pas une statistique interprétable en matière d'évolution des phénomènes de délinquance. Il existe une telle variété d'infractions pénales que leur regroupement en un ensemble unique est trop hétérogène pour être analysé à travers un seul chiffre.

C'est pourquoi, depuis 2004, l'OND propose une grille d'analyse des statistiques sur les faits constatés fondée sur trois indicateurs définis selon la nature des infractions, les atteintes aux biens (vols et actes de destructions ou de dégradations), les atteintes volontaires à l'intégrité physique (actes de violences ou de menaces, y compris vols avec violences) et les escroqueries et infractions économiques et financières. Le quatrième indicateur de l'OND regroupe les infractions dont la constatation fait suite à l'action proactive des services, infractions dont on dit qu'elles sont « révélées par l'action des services ».

L'OND est un organisme qui est sollicité dans de nombreux domaines et qui essaie de répondre à toutes les demandes, sans perdre de vue ses priorités initiales : la modernisation des outils d'enregistrement des infractions et le développement des enquêtes de victimation, sources complémentaires indispensables à l'analyse de l'évolution des phénomènes de criminalité.

L'évolution des applications informatiques sur les infractions enregistrées doit permettre de sortir des limites actuelles. L'OND attend avec impatience le dispositif qui lui permettrait de savoir à quelle date et dans quel lieu les faits constatés se sont déroulés alors, qu'aujourd'hui, on ne peut savoir que où et quand ils ont été enregistrés.

L'approche quantitative de la criminalité est une composante majeure de l'analyse mais elle n'en est qu'une étape. Elle doit être étudiée dans sa complexité et à travers des sources d'information diversifiées. Établir la tendance d'évolution du nombre de vols ou de violences commis en comparant les statistiques sur les faits constatés par la police et le résultat des enquêtes auprès des victimes est un préalable indispensable mais non une fin.

Les évolutions quantitatives qui sont publiées par l'Observatoire national de la délinquance ne peuvent pas à elles-seules guider l'action publique. Elles sont nécessaires et ont constitué un progrès important en matière de transparence et de diffusion de la connaissance, mais, elles suscitent toujours plus de questions : on observe par exemple une baisse des vols enregistrés qui se ralentit en 2006 et qui s'accélère depuis 2007 ou encore une augmentation des faits constatés d'escroqueries depuis 2007 alors que, pendant 4 ans, ils étaient en baisse. Pourquoi de tels changements de rythme ou inversions de tendance ? Et pour quelles raisons les violences aux personnes enregistrées augmentent-elles depuis plus de 10 ans ? En l'espèce, est ce que ce sont les passages à l'acte qui croissent ou cette hausse relève-t-elle plutôt d'un meilleur taux de déclaration ? Et, au sein de cet ensemble très hétérogène des violences, qui regroupe tant des rixes entre automobilistes que des coups répétés entre conjoints, sait-on ce qui augmente ? Connaît-on les caractéristiques et le contexte de ces violences ?

Pour affiner la compréhension des phénomènes, il faut adopter une démarche complémentaire, qu'on peut qualifier de qualitative. Ainsi toute augmentation des faits enregistrés n'est pas une mauvaise nouvelle. Une forte volonté d'agir contre les violences intrafamiliales, peu déclarées, peut provoquer une hausse importante des faits enregistrés ou elle peut aussi révéler la prise en compte d'un phénomène récurrent et dramatique qui touche en premier lieu les femmes et les mineurs.

Il est tout aussi important de déterminer le lien éventuel entre la victime et le mis en cause, le type d'activité exercé par la victime au moment des faits, ou encore le motif d'une dispute qui aurait pu précéder les violences, que de s'attacher à la simple hausse ou baisse des crimes et délits enregistrés. C'est grâce à de telles informations que les politiques publiques de sécurité pourront être adaptées à la réalité fluctuante des faits criminels. C'est également en appréhendant plus finement les contextes du passage à l'acte que l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale pourront enfin assurer leur rôle de manière coordonnée.

Aujourd'hui, avec son cinquième rapport annuel, l'OND publie une étude de l'évolution des statistiques de victimation après trois enquêtes annuelles. Ce qui précédemment était un souhait, pouvoir suivre l'évolution des phénomènes de délinquance à partir des données de la

police et de la gendarmerie, mais aussi à partir d'indicateurs extraits d'enquêtes de victimations, est devenu réalité. Déjà, l'an dernier, l'OND avait pu publier la comparaison des données portant sur les atteintes aux biens. L'OND peut aujourd'hui également comparer les informations sur les victimes de violences physiques.

Le choix de présenter en détail les questions de méthodologie liées à l'introduction d'indicateurs statistiques permet postérieurement de s'appuyer sur une base solide. Il est toujours tentant de simplifier la présentation des chiffres pour gagner en clarté mais cela se fait souvent au détriment d'une rigueur dont l'OND ne veut pas se départir. Les faits constatés par la police et la gendarmerie ou les atteintes déclarées par les personnes lors des enquêtes de victimation ne sont pas une mesure directe des phénomènes de délinquance et ils ne doivent jamais être diffusés comme telle.

Le débat sur la criminalité ne doit pas éluder la complexité des indicateurs existant. C'est en toute connaissance de cause qu'on peut en tirer des informations qualitatives. L'OND souhaite que ses travaux contribuent à cette démarche.

Ils peuvent aussi aider à l'évaluation des services. Ce n'est pas leur objet principal mais il serait dommage que les pratiques en matière d'évaluation soient en contradiction avec les règles méthodologiques que prône l'OND. La mesure de la fréquence d'élucidation via un chiffre unique, par exemple, ne permet ni d'analyser l'évolution du nombre de mis en cause dans les études l'OND, ni de savoir si cette fréquence évolue positivement ou négativement. Seule l'approche par indicateur séparé permet de répondre aux deux questions.

Toute volonté d'améliorer les outils statistiques d'évaluation nécessiterait sans doute d'ajuster les indicateurs statistiques de l'OND qui n'ont pas été conçus dans cette perspective. L'OND est prêt à apporter son concours en ce sens.

Le travail de l'OND ne pourrait exister sans la collaboration des très nombreux partenaires extérieurs de l'OND, au premier rang desquels figurent les services des directions générales de la police et de la gendarmerie nationales ainsi que les services de la Préfecture de Police de Paris, qu'il convient à nouveau de remercier.

Depuis six ans, l'OND et les services du ministère de l'Intérieur entretiennent des liens de confiance et ont appris à travailler ensemble en toute transparence. Cette confiance réciproque permet de progresser dans la définition de nouveaux indicateurs ou de dispositifs d'appréhension des phénomènes criminels. Elle permet également à l'OND de pouvoir dire les choses sans ambiguïté et de pouvoir construire avec l'administration et non contre elle. C'est ainsi que nous pouvons développer des outils d'analyse qui sont aussi au service des politiques publiques de sécurité et donc de l'intérêt général.

Ces remerciements s'adressent également à tous les membres du Conseil d'orientation, et notamment à l'INSEE, et particulièrement à Stefan LOLLIVIER, Directeur des statistiques sociales, qui a toujours soutenu le développement de l'OND, ses travaux et a fortement contribué à la mise en place des enquêtes annuelles de victimation.

De part son statut quelque peu original, qui en fait un objet administratif non identifié, l'OND ne pourrait assurer ses missions sans l'appui des Directeurs de l'IHESI puis de l'INHES et des services de soutien du Secrétariat général. Jean-Marc BERLIOZ, Pierre MONZANI, puis André-Michel VENTRE ont tous eu à cœur d'accompagner le développement de l'OND. Qu'ils en soient chaleureusement remerciés.

Il en va de même pour nos interlocuteurs quasi quotidiens que sont les journalistes qui, malgré les contraintes de la mise en page (ou de la mise en scène) de l'actualité, ont accompagné nos publications en posant les questions nécessaires, en émettant les critiques utiles, en comprenant la complexité d'approches originales nécessitant de sortir d'un moule communément utilisé hier par la sphère politique comme la sphère médiatique.

Parce que le Conseil d'orientation a su prouver qu'il pouvait publier, en toute indépendance, « bons » et « mauvais » chiffres, sans aucune intervention de l'espace étatique, il convient aussi de saluer le courage du ministre de l'Intérieur qui a permis la création de l'OND, Nicolas Sarkozy, ou de ceux, à l'Intérieur, la Justice, au Budget, aux Transports, à l'Éducation nationale, qui ont accompagné son développement depuis.

L'OND est encore une structure très jeune et ses moyens limités ne lui permettent pas toujours de répondre à l'ensemble des sollicitations dont il fait l'objet ou aux multiples problématiques dont il pourrait se saisir. Régulièrement, il propose des travaux inédits nécessitant de déterminer un cadre méthodologique adapté. Ils sont notamment publiés dans la collection « Grand Angle ». Leur mise à jour se fait par la suite sous forme de fiches synthétiques présentes dans les rapports annuels. Toute nouvelle étude étend ainsi le champ des thématiques traitées par l'OND et vient abonder le contenu du présent ouvrage.

L'année 2010 maquera également une nouvelle étape dans la vie de l'OND puisque le projet de voir ses compétences élargies aux statistiques pénales et pénitentiaires devrait prendre forme dans le cadre de la réforme de la formation et de la recherche stratégique en cours.

Dans le même esprit que celui qui a prévalu à la création de l'OND les questions liées aux statistiques judiciaires et pénitentiaires seront abordées avec méthode, de manière progressive, sans a priori, et en partenariat avec les services du ministère de la Justice. Une meilleure représentation des chercheurs sera également prévue afin de garantir le maintien, exceptionnel en France, d'une majorité de représentant de la société civile au sein du Conseil d'orientation.

La mise en place d'un Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales, dont certains articles du présent rapport illustrent l'acuité, est un projet ambitieux, comme pouvait l'être la création de l'OND en 2003. Il existe actuellement une frontière infranchissable entre les différents maillons de la chaîne pénale, de la constatation et la mise en cause jusqu'à la condamnation et l'exécution de la peine en passant par l'orientation des affaires pénales. Établir une continuité statistique le long de la chaîne pénale pourrait être la « nouvelle frontière » de l'OND pour les cinq ans à venir.

Quelques résultats...

La victimation en 2008 : atteintes aux biens des ménages et atteintes personnelles déclarées par les 14 ans et plus

Au premier trimestre 2009, un échantillon de plus de 17 000 ménages et personnes de 14 ans et plus a été interrogé dans le cadre de l'enquête nationale de victimation pour laquelle l'INSEE et l'Observatoire national de la délinquance (OND) se sont associés. Il s'agit de la troisième enquête annuelle du dispositif lancé en 2007 et appelé enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Les atteintes aux biens des ménages

En exploitant les réponses fournies par les ménages interrogés, on estime que 14,4 % d'entre eux, soit près de 3,9 millions de ménages, ont subi au moins une atteinte aux biens en 2008. Il peut s'agir de vols liés aux résidences ou aux véhicules (voiture ou deux-roues) ou d'actes de vandalisme contre le logement ou la voiture.

Par rapport à 2007, le nombre de ménages victimes a diminué de façon significative (*cet adjectif désigne des variations qui au sens de l'enquête sont susceptibles d'indiquer une tendance*¹).

En 2007, 15 % des ménages s'étaient déclarés victimes d'atteintes aux biens, ce qui correspondait à plus de quatre millions de ménages. Entre 2007 et 2008, on estime que le nombre total d'atteintes subies par les ménages est passé de plus de 6,1 millions à environ 5,8 millions.

Sur deux ans, la proportion de ménages victimes de vols ou de tentatives a fortement baissé. En 2006, plus de 2 350 000 de ménages, soit 8,9 %, avaient déclaré avoir subi un vol ou une tentative visant ses biens. En 2008, le nombre estimé de victimes s'est réduit de plus de 250 000 et le taux de ménages victimes s'établit à 7,8 %. Il en est de même pour le nombre de vols et tentatives que les ménages déclarent : en 2006, il s'élevait à plus de 3 millions d'atteintes, soit 11,5 vols et tentatives pour 100 ménages. Il a décru de plus de 400 000 vols et tentatives en deux ans et en 2008, ce sont moins de 10 vols pour 100 ménages qui ont été déclaré, soit environ 2,6 millions.

La majorité des vols et tentatives de vols dont les ménages ont été victimes ont visé leur voiture : il s'agit pour près de 450 000 d'entre eux de vols et tentatives de vols de voitures et pour 980 000 autres, de vols d'objets dans ou sur la voiture et tentatives. Les ménages ont aussi déclaré avoir subi plus de 400 000 cambriolages de la résidence principale et tentatives en 2008. Pour ceux-ci, comme pour les vols liés à la voiture, le nombre d'atteintes est en baisse significative par rapport à 2006.

En revanche, le nombre de vols liés aux deux-roues et, en particulier, celui des vols de vélos sont globalement stables. On estime, qu'en 2008, les ménages ont été victimes de 426 000 vols de deux-roues et tentatives dont 323 000 vols de vélos.

Sur les 2,6 millions de vols déclarés en 2008, 816 000 sont des tentatives, soit 31 %. Par rapport à 2006, tant le nombre de vols que celui des tentatives a baissé significativement, sachant que cette variation mesurée par les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a eu lieu entre 2006 et 2007 pour les tentatives et entre 2007 et 2008 pour les vols. Pour certains types de vols, la part des tentatives est élevée : par exemple, **76 % des vols de voiture déclarés par les ménages sont des tentatives**. En 2008, on estime qu'ils ont été victimes d'environ 110 000 vols de voitures et 440 000 tentatives. Pour les cambriolages de la résidence principale, cette part dépasse 51 % en 2008.

Un peu plus du tiers des vols et tentatives déclarés par les ménages ont fait l'objet d'une plainte en 2008. **En deux ans, le taux de plainte en matière de vols visant les biens des ménages**

....(1) Les variations non significatives sont celles dont l'ampleur est inférieure au degré de précision de l'enquête. Dans ce cas, on ne peut pas conclure sur la tendance.

est passé de 39,2 % à 35,2 %. La fréquence de la plainte varie en fonction du type de vol : elle est proche de 90 % pour les vols de voiture et de 80 % pour les cambriolages de la résidence principale mais, pour les tentatives correspondantes, elle est inférieure à 40 %. Le taux de plainte le plus faible concerne les vols et tentative de vols de vélos pour lesquels il n'atteint pas 14 %.

Par rapport à 2007², le nombre de ménages ayant subi un acte de vandalisme n'a pas connu de variation significative : il s'élève à 2,2 millions en 2008, soit 8,3 % des ménages. On estime que chaque ménage victime a subi en moyenne 1,4 acte en 2008 de telle sorte que le nombre d'actes de vandalisme est évalué à 3,2 millions, dont 1,2 millions d'actes de vandalisme contre la résidence principale et 2 millions contre la voiture. Ces nombres sont assez proches de ceux de 2007. Le taux de plainte est inférieur à 10 % en 2008 pour les actes de vandalisme contre la résidence principale et il s'affiche à 19,3 % pour ceux visant la voiture.

Les vols personnels

Les personnes de 14 ans et plus ayant répondu au questionnaire individuel de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » ont déclaré pour 2,3 % d'entre elles avoir subi un vol personnel ou une tentative en 2008. **En passant de près de 1,4 million en 2006 à moins de 1,2 million en 2008, le nombre de victimes est, comme pour les ménages, en baisse significative.**

Moins de 230 000 personnes ont déclaré avoir été victimes d'au moins un vol personnel avec violences ou menaces en 2008 et 975 000 d'un vol personnel sans violence ni menace, soit respectivement 0,4 % et 1,9 % des 14 ans et plus.

Les vols avec violences et menaces, qui comprennent notamment le racket, ont une forte propension à se répéter plusieurs fois sur une même année pour certaines victimes. En 2008, le nombre moyen de vols et tentatives de vols déclarés s'élève pour les vols avec violences et menaces à 2 atteintes par victimes tandis que pour les autres vols personnels cette valeur ne dépasse pas 1,5.

On en déduit, qu'en 2008, les personnes de 14 ans et plus ont subi environ 450 000 vols avec violences ou menaces, dont 50,6 % de tentatives

et 1 384 000 vols personnels sans violence ni menace dont 26,6 % de tentatives.

Le nombre total de vols personnels est estimé à plus de 1,8 millions. Contrairement au nombre de victimes, il ne baisse pas par rapport à 2006. En 2008, les victimes sont moins nombreuses mais le nombre de vols et tentatives qu'elles ont déclarés est supérieur à celui de 2006 d'où une stabilité des vols subis.

La répartition entre vols et tentatives a, quant à elle, évolué : en 2006, 26,2 % des vols personnels étaient des tentatives. En deux ans, cette proportion s'est accrue de 6,2 points. En 2008, près d'un vol personnel sur trois est une tentative.

L'augmentation du nombre de tentatives s'est accompagnée d'une forte baisse de leur taux de plainte. En 2008, très peu des 600 000 tentatives de vols personnels ont été suivies d'une plainte, sachant que pour les vols (hors tentatives) le taux de plainte se situe à 37,7 %. En 2006, le taux de plaintes des tentatives n'atteignait pas 8 % mais il n'en était pas moins supérieur à celui de 2008 (moins de 2 %).

Les atteintes personnelles « hors ménage »

En dehors des vols, les personnes de 14 ans plus ont été interrogées sur les actes de violences physiques, de menaces ou d'insultes dont elles ont pu avoir été la victime. Il est précisé que les actes n'ont pu être commis par une personne vivant avec elle. Il s'agit donc d'atteintes personnelles « hors ménage ». L'étude de l'évolution des violences physiques au sein du ménage est traitée dans un autre article du présent rapport annuel.

En 2008, 1,7 % des personnes de 14 ans et plus ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences physiques hors ménage. **Ce taux s'est élevé de 0,1 point entre 2006 et 2007 puis entre 2007 et 2008.** En se cumulant, **ces deux hausses permettent de dire qu'en 2008, le nombre de personnes se déclarant victimes est significativement supérieur à celui de 2006.** Il est passé en deux ans de moins de 740 000 à près de 850 000.

En 2008, comme les années précédentes, ce sont environ 600 000 personnes qui ont déclaré avoir été victimes d'un unique acte de violences physiques sur un an, soit 1,2 % des personnes de 14 ans et plus.

....(2) Les comparaisons en matière de vandalisme peuvent se faire entre 2007 et 2008 et non comme pour les vols entre 2006 et 2008 (voir annexe 1).

Le nombre de victimes de deux actes de violences ou plus est lui en augmentation, passant d'environ 150 000 en 2006 à 240 000 en 2008. En conséquence, **la proportion de victimes d'actes de violences multiples est en hausse ainsi que le nombre moyen d'actes subis par victimes**. En 2008, 28,3 % des victimes ont déclaré avoir subi deux actes de violences ou plus alors qu'en 2006 cette part était inférieure à 21 %. Toujours en 2006, les victimes d'actes de violences physiques avaient déclaré avoir subi en moyenne 1,6 acte sur un an. En 2008, ce nombre moyen atteint près de deux actes par victime.

On estime ainsi que les personnes de 14 ans et plus ont été victimes de 1 578 000 actes de violences physiques hors ménage en 2008, soit 3,1 actes déclarés pour 100 personnes. Ce nombre est en hausse significative par rapport à 2006, année au cours de laquelle 2,4 actes avaient été déclarés pour 100 personnes.

La fréquence des plaintes en matière de violences physiques hors ménage est en baisse en 2008. Pour l'acte de violences le plus récent, un peu plus de 17 % des victimes ont porté plainte. En 2006 et 2007, ce taux était près de 10 points supérieur atteignant plus de 26 %. En 2008, si les victimes d'un acte de violence physique unique ont déposé une plainte dans 22 % des cas, celles qui ont subi plusieurs atteintes ont été moins de 5 % à le faire à la suite de l'acte le plus récent.

Tout comme pour les violences, **la part des personnes de 14 ans et plus s'étant déclaré victimes de menaces en 2008 s'accroît sur deux ans**. En 2008, elle s'établit à 4 %, ce qui correspond à un peu plus de 2 millions de personnes de 14 ans et plus. Elle est en hausse de 0,2 point par rapport à 2006. Pour les insultes, ce sont plus de 10 % des personnes interrogées qui ont déclaré avoir subi au moins un acte en 2008. Ce taux a peu varié sur deux ans.

Les victimes d'insultes, comme celles de menaces, présentent la particularité de déclarer souvent un grand nombre d'actes sur un an : **en 2008, 21,4 % des victimes de menaces ont déclaré avoir subi 10 actes ou plus sur un an** et cette part est proche de 28 % pour les insultes. Leurs taux de plainte sont quant à eux parmi les plus faibles : pour l'acte le plus récent, 9,5 % des victimes de menaces et 2,8 % des victimes d'insultes ont porté plainte. Ces fréquences se situent dans la continuité de celles observées les années précédentes.

Comparaison avec les statistiques sur les faits enregistrés par la police et la gendarmerie

Pour obtenir des données comparables entre les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » et les statistiques sur les infractions qui sont enregistrées par la police et la gendarmerie, on doit procéder à l'adaptation des données des différentes sources

Pour la délinquance enregistrée, l'absence d'un outil statistique commun à la police et à la gendarmerie permettant de recenser les infractions de type « contravention », qui peuvent être des violences physiques, des menaces ou des actes de vandalisme, limite aux vols la possibilité de faire des comparaisons directes. Les vols sont enregistrés dans l'outil appelé « état 4001 » dont les statistiques annuelles sont publiées en janvier de l'année suivante par l'OND (voir [1] et [5]).

Les faits constatés de vols correspondant le mieux à l'ensemble des vols et tentatives de vols au sens des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sont appelés « vols contre des particuliers ou assimilés ». En 2008, policiers et gendarmes ont enregistrés 1 560 080 vols de cette nature. Ce nombre est en baisse de 12,4 % par rapport à 2006.

En additionnant les estimations du nombre de vols et tentatives subis par les ménages et par les personnes de 14 ans et plus, on mesure que selon l'enquête « Cadre de vie et sécurité », ceux-ci ont été victimes de près de 4,5 millions de vols et tentatives en 2008. En 2006, ce nombre agrégé était proche de 4,9 millions de vols et tentatives déclarés. En volume, il a diminué de 8,6 %.

On en conclut que la tendance qui a été fournie en janvier 2009 sur les faits constatés de vols contre des particuliers et qui était par nature limitée à ceux portés à la connaissance de la police et de la gendarmerie est confirmée par les résultats des enquêtes « Cadre de vie et sécurité » sur les vols et tentatives déclarés par les ménages et les personnes de 14 ans et plus. Cette convergence entre deux sources de nature très différente permet à l'OND de considérer que les vols commis à l'encontre des personnes physiques sont en baisse en 2008.

La comparaison des sources pour les violences et les menaces (hors vol) est bien plus grossière. Entre 2006 et 2008, les faits de violences physiques sur personnes de 15 ans et plus (hors violences mortelles) ont augmenté de 14,3 % et

ceux de menaces de 4,8 %. Ces évolutions sont cohérentes avec celles du nombre de victimes de 14 ans et plus ayant déclaré des actes de violences physiques hors ménage ou des actes de menaces qui sont en hausse significatives sur deux ans.

En raison de la présence des violences et menaces au sein du ménage parmi les faits constatés enregistré dans l'état 4001 et de la présence d'atteintes de non délictuelles parmi les violences et menaces déclarées dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité », il n'existe cependant pas pour ce type d'atteintes de véritables correspondances entre les deux sources.

* * *

Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 et 2009

Lors de l'enquête « Cadre de vie et sécurité » qui a été conduite en 2009 par l'INSEE en partenariat avec l'Observatoire national de la délinquance, plus de 13 500 personnes de 18 à 75 ans ont été interrogées sur les violences physiques ou sexuelles dont elles ont pu avoir été les victimes en 2007-2008, soit lors des deux années civiles précédant l'enquête. Les actes de violences qui sont les plus sensibles, violences sexuelles ou violences physiques commises par une personne vivant dans le même ménage que l'enquêté, sont abordés grâce à un questionnaire auto-administré³.

Suite à un ajustement fait en 2007⁴ à partir des enseignements tirés de la première enquête « Cadre de vie et sécurité » il est désormais possible de mener une comparaison des indicateurs de victimation sur les violences physiques et sexuelles entre deux enquêtes annuelles successives, celles de 2008 et 2009 et ce pour toutes les personnes âgées de 18 à 75 ans.

Évolution du nombre de victimes de violences physiques et sexuelles entre 2006-2007 et 2007-2008

En exploitant les réponses fournies par les personnes de 18 à 75 ans interrogées entre janvier et mars 2009 sur les violences subies en 2007 et en 2008, on mesure que 5,1 % d'entre elles ont été victimes d'au moins un acte de

violences physiques ou sexuelles sur cette période de deux ans.

À l'aide de données démographiques de l'INSEE, on peut en déduire une évaluation du nombre de victimes dans la population des 18 à 75 ans. On estime ainsi qu'en 2007-2008, plus de 2 175 000 personnes ont déclaré avoir subi au moins un acte de violences.

Ce nombre est en hausse par rapport à 2006-2007 au cours de laquelle un peu moins de 2,1 millions de personnes de 18 à 75 ans s'étaient dites victimes de violences physiques ou sexuelles.

La différence de moins de 100 000 victimes, ou de 0,2 point si on l'exprime en proportion, n'est pas significative au sens statistique du terme. Cela signifie qu'elle est inférieure au degré de précision de l'enquête. Il n'est pas alors possible de conclure la tendance observée numériquement. Cependant, si on considère séparément les violences physiques et les violences sexuelles, cette fois deux tendances opposées et significatives apparaissent.

Entre 2006-2007 et 2007-2008, la part des personnes de 18 à 75 ans qui ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique est passée de 4,2 % à 4,5 %, soit une hausse de 0,3 point, qui, elle, est significative. Le nombre estimé de victimes de violences physiques s'établit à près de 1 940 000 en 2007-2008.

.... (3) Dans ce cas, l'enquêté prend connaissance des questions et répond par lui-même, sans l'intervention de l'enquêteur de l'INSEE qui a assuré précédemment l'entretien permettant d'aborder les atteintes aux personnes hors ménage (voir article précédent du présent rapport annuel [1]).

(4) Voir « Les victimes de violences physiques ou sexuelles en 2005 et 2006 » [2]

La hausse exprimée en volume, qui correspond à + 156 000 victimes entre les deux périodes de deux ans comparées, est d'une autre nature que celle qu'on pourrait extraire d'une source administrative de type recensement. Par son ampleur, elle assure qu'une variation significative est intervenue. C'est bien plus en tendance qu'en niveau qu'elle est instructive.

Moins de 365 000 personnes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir été victimes de violences à caractère sexuel en 2007-2008, soit environ 0,8 % d'entre elles. Ce taux est en baisse significative par rapport à 2006-2007. On estimait sur cette période que 430 000 personnes avaient subi de telles atteintes. Cependant, ce sont les réponses des hommes qui expliquent à elles seules cette évolution.

D'une enquête à l'autre, la proportion d'hommes se déclarant victimes de violences sexuelles s'est fortement réduite. En 2006-2007, elle se situait à 0,7 % tandis qu'en 2007-2008, elle ne dépasse pas 0,3 %. Dans le même temps, le nombre de femmes se déclarant victimes est plutôt orienté à la hausse.

En 2007-2008, plus de 310 000 femmes de 18 à 75 ans ont été victimes de violences sexuelles, dont 225 000 de la part d'une personne extérieure à leur ménage. Ce nombre a augmenté significativement par rapport à 2006-2007. Le taux de femmes victimes de violences sexuelles hors ménage s'élève de 0,2 point et atteint 1 % en 2007-2008.

On estime en particulier que 150 000 femmes ont subi un viol ou un rapport sexuel forcé en 2007-2008, soit 0,7 % des femmes de 18 à 75 ans. Environ la moitié des femmes victimes de viol l'ont été, pour l'un au moins des actes subis sur deux ans, au sein de leur ménage.

En matière de violences physiques, le nombre d'hommes et de femmes se déclarant victimes suit une évolution comparable à la hausse. En 2007-2008, plus de 930 000 hommes de 18 à 75 ans et 1 million de femmes ont subi au moins un acte de violence physique, soit respectivement 4,5 % et 4,6 % d'entre eux. Ces parts sont en hausse de 0,4 point par rapport à la période précédente. Cela correspond grossièrement à + 70 000 hommes victimes et + 85 000 femmes victimes. Prises séparément, ces variations ne sont pas significatives. Mais elles expliquent l'augmentation du nombre total de victimes de violences physiques qui, elle, est significative.

En 2007-2008, 1,2 millions de femmes de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle, soit 5,4 % d'entre elles. Cette part est supérieure de 0,7 point à celle des hommes qui, elle, se situe à 4,7 %. En 2006-2007, on comptait 1 million d'hommes victimes et moins de 1,1 millions de femmes, soit un écart en proportion de 0,2 point. Il s'est accru en raison des variations opposées des nombres de victimes de violences sexuelles.

Les victimes de sexe masculin ou féminin se distinguent plus fortement encore sur la nature des actes de violences subis : en 2007-2008, plus des deux-tiers des hommes victimes ont subi un acte de violence physique hors ménage tandis que plus de 50 % des femmes victimes ont, quant à elles, été victimes de violences physiques au sein même de leur ménage.

Le nombre d'hommes s'étant déclarés victimes de violences physiques hors ménage est estimé à plus de 675 000 en 2007-2008, soit plus du double de celui des hommes victimes de violences physiques intra-ménage qui est légèrement inférieur à 300 000. Les hommes victimes de violences physiques hors ménage représentent 3,2 % des 18 à 75 ans, et ceux victimes dans le ménage, 1,4 %. L'ordre des fréquences est inversé pour les femmes de 18 à 75 ans : plus de 610 000 d'entre elles ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique intra-ménage, soit 2,8 %, et 460 000 un acte hors ménage, soit 2,1 %.

On mesure ainsi, qu'en 2007-2008, le nombre de victimes déclarées d'au moins un acte de violences physiques hors ménage est supérieur à 1,1 million. Celui des victimes de violences physiques intra-ménage est estimé à 906 000 personnes⁵ de 18 à 75 ans. Par rapport à 2006-2007, le taux de victimes de violences physiques hors ménage s'apprécie de 0,1 point et celui des violences intra-ménage de 0,2 point.

La hausse de près de 100 000 victimes de violences physiques intra-ménage est significative. Elle explique en grande partie celle de l'ensemble des victimes de violences physiques. Tant les hommes que les femmes de 18 à 75 ans ont été plus nombreux à se déclarer victimes de violences physiques dans leur ménage en 2007-2008 (+ 42 000 hommes victimes et + 54 000 femmes).

••• (5) Certaines personnes ont déclaré avoir subi sur les deux ans étudiés à la fois des violences physiques hors ménage et intra-ménage. Elles représentent environ 0,2 % des 18 à 75 ans tant en 2006-2007 qu'en 2007-2008.

La fréquence des violences subies selon l'âge et le sexe

Les hommes de 18 à 34 ans et les femmes de la même tranche d'âge sont les deux populations les plus exposées à la violence. En 2007-2008, près de 8 % des hommes et plus de 9 % des femmes de 18 à 34 ans ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique ou sexuelle.

Le taux de violences déclarées décroît fortement avec l'âge : il se situe à 5,6 % pour les femmes de 35 à 54 ans et à 2,1 % pour celles de 55 à 75 ans. De même, ce sont 4,4 % des hommes de 34 à 54 ans qui ont dit avoir subi des violences en 2007-2008 et moins de 2,5 % des 55 à 75 ans.

Les hommes de 18 à 34 ans se distinguent par la fréquence de violences physiques hors ménage dont ils se déclarent victimes : en 2007-2008, 6,1 % d'entre eux ont subi de tels actes, soit une part une fois et demi supérieure à celle des femmes de 18 à 34 ans (4 %) et 3 fois supérieure à celles des autres catégories de la population.

Pour les violences sexuelles et les violences physiques hors ménage, ce sont les femmes de 18 à 34 ans qui sont le plus fréquemment victimes : près de 5 % d'entre elles ont déclaré avoir subi au moins un acte de violence physique hors ménage en 2007-2008 et 2,2 % un acte de violence sexuelle.

Par rapport à 2006-2007, la proportion de femmes de 18 à 34 ans victimes de violences physiques intra-ménage a connu une hausse significative de 1,4 point. Elle s'élève aussi pour les violences sexuelles. Mais la variation de + 0,4 point n'est pas suffisamment élevée pour être conclusive.

Avec des taux plus faibles, 2,7 % de victimes déclarées pour les violences physiques au sein du ménage et 1,6 % pour les violences sexuelles, les femmes de 34 à 54 ans apparaissent aussi comme plus particulièrement victimes de ces deux types de violences. Pour les hommes et les femmes de 55 à 75 ans, les taux d'atteintes ne dépassent pas 2 % et 0,5 % respectivement.

Actes de violences uniques ou multiples

Hommes et femmes victimes se différencient aussi sur le nombre d'actes de violences physiques ou sexuelles qu'ils subissent. Plus de

60 % des hommes qui ont déclaré avoir été victimes de violences en 2007-2008 ont subi un acte unique sur cette période. Pour les femmes victimes, cette part s'établit à 46 % car, en majorité, elles ont subi des violences multiples, c'est à dire deux actes ou plus sur deux ans.

On estime que plus de 620 000 femmes de 18 à 75 ans, soit 2,8 % d'entre elles, ont été victimes de violences physiques ou sexuelles multiples en 2007-2008. Pour les hommes, le taux correspondant, soit 1,6 %, est bien plus faible. Ce sont un peu moins de 350 000 hommes qui ont été victimes à plusieurs reprises en 2007-2008.

Les nombres de personnes de chaque sexe se déclarant victimes de violences multiples ont été très stables. En 2006-2007, on observait déjà que 2,8 % des femmes et 1,6 % des hommes se déclaraient victimes d'actes répétés.

Les hommes victimes d'un acte unique sont un peu moins de 600 000 en 2007-2008. Ils représentent 2,8 % des hommes de 18 à 75 ans, soit 0,2 point de moins qu'en 2006-2007. Cette baisse non significative contraste avec l'évolution du nombre de femmes victimes d'un acte de violence unique sur deux ans. Il est passé d'environ 450 000 en 2006-2007 à plus de 550 000 en 2007-2008, soit en proportion de 2,1 % des femmes de 18 à 75 ans à 2,5 %. Cette augmentation significative est due principalement aux actes de violences physiques au sein du ménage.

On estime que plus de 250 000 femmes ont déclaré avoir subi un acte unique de violence physique intra-ménage en 2007-2008, soit 1,1 % des 18 à 75 ans. Ce taux a augmenté de 0,3 point par rapport à 2006-2007. Le nombre de femmes ayant subi des actes de violences physiques répétés au sein du ménage est supérieur mais il ne varie pas. En 2006-2007, et à nouveau en 2007-2008, ce sont près de 360 000 femmes qui ont déclaré avoir subi plusieurs actes de violences physiques hors ménage, soit 1,6 % d'entre elles.

Les auteurs de violences physiques ou sexuelles au sein du ménage

On estime que 418 000 personnes de 18 à 75 ans ont été victimes en 2007-2008 de violences physiques ou sexuelles dont l'auteur principal est leur conjoint au moment de l'enquête ou conjoint actuel. Ce nombre n'a pas varié par rapport à 2006-2007.

Environ 110 000 hommes et 310 000 femmes, soit respectivement 0,5 % d'entre eux et 1,4 % d'entre elles, ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles au sein de leur ménage dont l'auteur est le conjoint actuel. La proportion d'hommes victimes de leur conjoint actuel a légèrement baissé et celle des femmes est restée stable.

En revanche, le nombre de femmes qui déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un autre membre de sa famille vivant avec elle (un parent, un enfant ou autre, en dehors du conjoint) est en hausse significative : il est passé de 200 000 en 2006-2007 à plus de 250 000 en 2007-2008, soit de 0,9 % des femmes de 18 à 75 ans à plus de 1,1 %.

On détermine ainsi deux populations de victimes pour lesquelles la hausse est significative : les victimes d'un acte unique de violences sur deux ans et les femmes victimes dans le ménage d'un membre de la famille hors conjoint. À l'inverse, les nombres de victimes de violences multiples et de femmes victimes du conjoint actuel sont restés inchangés.

L'emprise de l'alcool ou de la drogue

Plus de 37 % des victimes de violences physiques hors ménage ont déclaré que lors de l'acte le plus récent que l'auteur était sous

l'emprise de l'alcool ou de la drogue. Cette fréquence atteint même 44 % pour les hommes victimes de ces violences.

En matière de violences sexuelles hors ménage ou de violences physiques ou sexuelles dans le ménage, environ 32 % des femmes victimes ont dit que l'auteur des violences était sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue lors du passage à l'acte. C'est le cas en particulier de 36,3 % des femmes victimes de leur conjoint actuel.

Le taux de plainte des violences

On mesure qu'un peu moins de 23 % des actes de violences physiques hors ménage subis en 2007-2008 ont fait l'objet d'une plainte. Ce taux qui est en baisse de 4 points par rapport à 2006-2007 n'en est pas moins bien plus élevé que celui des autres types de violences. Moins de 10 % des actes de violences sexuelles hors ménage ont été suivi d'une plainte et ce taux se situe à environ 8 % pour les violences physiques ou sexuelles intra-ménage. La fréquence des plaintes est plus élevée en matière de violences subies par des femmes mais elle ne dépasse pas 22 %. Pour les violences au sein du ménage dont l'auteur est le conjoint, moins de 10 % des femmes victimes ont porté plainte en 2007-2008.

13

Les crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie

En 2008, 2 243 498 atteintes aux biens ont été enregistrées en France métropolitaine par les services de police et les unités de gendarmerie. En 2008, parmi ces faits sont comptés 1 805 876 vols dont 1 699 243 sans violence et 106 633 avec violence. **Plus des ¾ des atteintes aux biens sont donc des vols sans violence en 2008.** En outre, moins de 20 % sont des destructions et dégradations, soit 437 622 faits constatés en 2008.

En 2008, 35,7 atteintes aux biens pour 1 000 habitants en France métropolitaine ont été constatées. En 1996, 2 765 191 faits étaient constatés, soit 47,7 pour 1 000 habitants de France métropolitaine. L'évolution du nombre de faits constatés d'atteintes aux biens depuis 2002 a conduit à un bouleversement de l'ordre de grandeur du taux d'atteintes enregistrées par

habitants. Plus de 50 % des atteintes aux biens sont concentrées dans les 18 départements où le taux d'atteintes est supérieur ou égal à 40 ‰ en 2008. Le taux pour 1 000 habitants d'atteintes aux biens constatées dépasse même les 60 ‰ dans 3 départements en 2008 : les Bouches-du-Rhône (64,2 ‰), Paris (64 ‰) et la Seine-Saint-Denis (63,4 ‰).

Le nombre d'atteintes aux biens constatées diminue de nouveau en 2008 : sont constatés entre 2007 et 2008, 5,1 % faits de moins. Sur les 5 dernières années, le nombre d'atteintes aux biens n'a cessé de baisser, si bien, qu'entre 2003 et 2008, les services de police et les unités de gendarmerie ont constaté 22,2 % de faits en moins. **La baisse des atteintes aux biens s'explique tout particulièrement par celle observée pour les**

vols, et notamment les vols sans violence. Le nombre de vols sans violence constatés a régulièrement baissé, d'où une variation entre 2003 et 2008 de - 23,3 %. Entre 2007 et 2008, la diminution s'élève à - 5 %.

21 départements connaissent une évolution comprise entre - 6 % et - 4 %. Il s'agit notamment de départements avec des forts taux d'atteintes comme la Seine-Saint-Denis (- 5,3 %). Dans près d'un tiers des départements le nombre d'atteintes aux biens enregistrées entre 2007 et 2008 diminue de plus de 6 % : dans 26 départements, **soit environ un quart d'entre eux, la baisse du nombre d'atteintes aux biens entre 2007 et 2008 est comprise entre - 10 % et - 6 %.** Ce sont des départements au profil très hétérogène qui affichent ce type de diminution supérieure à la moyenne. Parmi les départements les plus peuplés, on retrouve Paris (- 9,5 %), la Haute-Garonne (- 9,7 %), le Rhône (- 7,7 %), la Seine-et-Marne (- 7,6 %), la Gironde (- 7,3 %), le Val-d'Oise (- 6,6 %) et les Yvelines (- 6,2 %). Dans cinq départements, le nombre d'atteintes aux biens diminue de plus de 10 %. À l'exception du Var (- 10,3 %), il s'agit de départements où le nombre d'atteintes aux biens pour 1 000 habitants est modéré (entre 20 et 30 ‰).

En 2008, 443 671 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatées en France métropolitaine dont plus de 233 500 faits de violences physiques non crapuleuses, soit 52,6 % de l'ensemble des violences ou menaces. Dès lors, **en 2008, c'est la deuxième année où le nombre de violences physiques non crapuleuses dépasse les 50 %.** La plupart de ces violences sont en réalité le plus souvent des coups et violences volontaires non mortels : 187 937 faits constatés en 2008. En 2008, 24,1 % de l'ensemble des faits de violences ou menaces sont des violences physiques motivées par l'acquisition d'un objet (106 869 faits). Ont également été déclarées auprès des services de police ou des unités de gendarmerie 24 031 violences sexuelles et 79 238 menaces ou chantages en 2008.

En 2008, 7,1 atteintes volontaires à l'intégrité physique ont été constatées pour 1 000 habitants en France métropolitaine. C'est la deuxième année consécutive où ce taux est constant. Le taux de violences ou menaces dépasse 10 pour 1 000 habitants en Île-de-France, en PACA et dans les DOM : la Seine-Saint-Denis (18,6 ‰), Paris (15,8 ‰), la Guyane (13,3 ‰), les Bouches-du-Rhône (12,2 ‰), le Val-d'Oise (11,6 ‰), les Alpes-Maritimes (11,5 ‰), la Guadeloupe, la Martinique (11,4 ‰), le Val-de-Marne (10,5 ‰) et l'Essonne (10,1 ‰).

Le nombre d'atteintes volontaire à l'intégrité physique a augmenté en 5 ans de 14 % (+ 54 499 faits) entre 2003 et 2008. Cette hausse est tout particulièrement marquée en 2005, puis en 2006, années au cours desquelles les faits constatés de violences ou menaces se sont accrus de 5 % ou plus sur un an. Entre 2006 et 2007, les faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique avaient globalement été stables (- 0,2 %) avant de connaître une nouvelle hausse de 2,4 % entre 2007 et 2008. Cette hausse, et plus généralement celle des cinq dernières années, est la conséquence d'une augmentation des plaintes pour violences physiques non crapuleuses, alors que, dans le même temps, les faits de violences physiques crapuleuses continuent de diminuer en 2008. En 5 ans, le nombre de violences non crapuleuses s'est accru continuellement, si bien qu'entre 2003 et 2008, on recense 37 % de faits constatés supplémentaires. Pour la seconde année consécutive, le nombre de violences crapuleuses diminue (- 5,5 % entre 2007 et 2008). Contrairement à l'année précédente, cette baisse n'est pas homogène : alors que le nombre de vols avec violences diminue (- 5,5 %), le nombre des autres violences crapuleuses augmente (+ 34,9 %) entre 2007 et 2008. Cette hausse concerne tout particulièrement les règlements de compte entre malfaiteurs. En 2008, on observe la deuxième hausse des faits constatés de violences sexuelles (+ 3,4 %). Enfin, le nombre de menaces ou chantages a aussi augmenté entre 2007 et 2008 (+ 2,2 %) : cela s'inscrit dans la tendance observée depuis 2003.

Dans un département sur trois, le nombre de faits constatés a augmenté de 5 % ou plus entre 2007 et 2008. Cela concerne notamment quatre départements à fort taux d'atteintes pour 1 000 habitants : la Seine-Maritime (+ 8,9 %), le Val-de-Marne (+ 6,9 %), le Pas-de-Calais (+ 5,3 %) et l'Essonne (+ 5,4 %). La Seine-Saint-Denis et le Val-d'Oise, qui eux aussi ont un fort taux de violences et menaces pour 1 000 habitants, voient le nombre d'atteintes volontaires à l'intégrité physique baisser : respectivement - 2,9 % et - 1,2 %.

En 2008, 90,2 % des escroqueries et infractions économiques et financières sont des escroqueries et abus de confiance ou des infractions de falsification et d'usage de cartes de crédit et de chèques. En 2008, 381 032 escroqueries et infractions économiques et financières ont été constatées, dont 214 402 escroqueries et abus de confiance, et 129 497 infractions de falsification et d'usage de cartes de crédit et de chèques. **6,1 escroqueries et infractions économiques et financières ont été enregistrées pour 1 000 habitants en France**

métropolitaine en 2008. En 1996, 5,4 faits étaient constatés pour 1 000 habitants. En 12 ans, ce taux a connu des périodes de baisse ou de hausse. Entre 2007 et 2008, le nombre d'escroqueries et d'infractions économiques et financières a augmenté de 10,3 %. Il s'agit de la troisième année consécutive pour laquelle cet indicateur varie à la hausse. Toutefois, cette augmentation est la plus importante enregistrée sur les cinq dernières années.

En 2008, 384 784 infractions ont été révélées par l'action des services. Près de la moitié sont relatives à la législation des stupéfiants en 2008 (177 964 faits). Ont également été enregistrées 100 402 infractions à la police des étrangers en 2008, soit 26,1 % de l'ensemble des faits dont la constatation résulte de l'activité des services. Entre 2007 et 2008, le nombre d'infractions révélées par l'action des services a varié de + 8,6 %, soit 30 489 faits constatés supplémentaires. Sur les cinq dernières années, le nombre d'infractions dont la constatation résulte de l'activité des services n'a cessé de croître (+ 38,7 %). **Contrairement aux trois années précédentes cette hausse s'explique aux travers des variations des infractions à la**

législation des stupéfiants : près de 70 % de l'augmentation du nombre d'infractions révélées par l'action des services s'explique par ce type d'infractions. **Entre 2005 et 2007, ce sont les augmentations successives du nombre de d'infractions à la police des étrangers qui expliquaient principalement les hausses du nombre d'infractions révélées par l'action des services.** Entre 2007 et 2008, + 2,1 % d'infractions à la police des étrangers ont été constatées. Il s'agit en 5 ans de la plus petite variation enregistrée. De plus, entre 2007 et 2008, le nombre d'infractions à la législation des stupéfiants a augmenté de + 13,3 %.

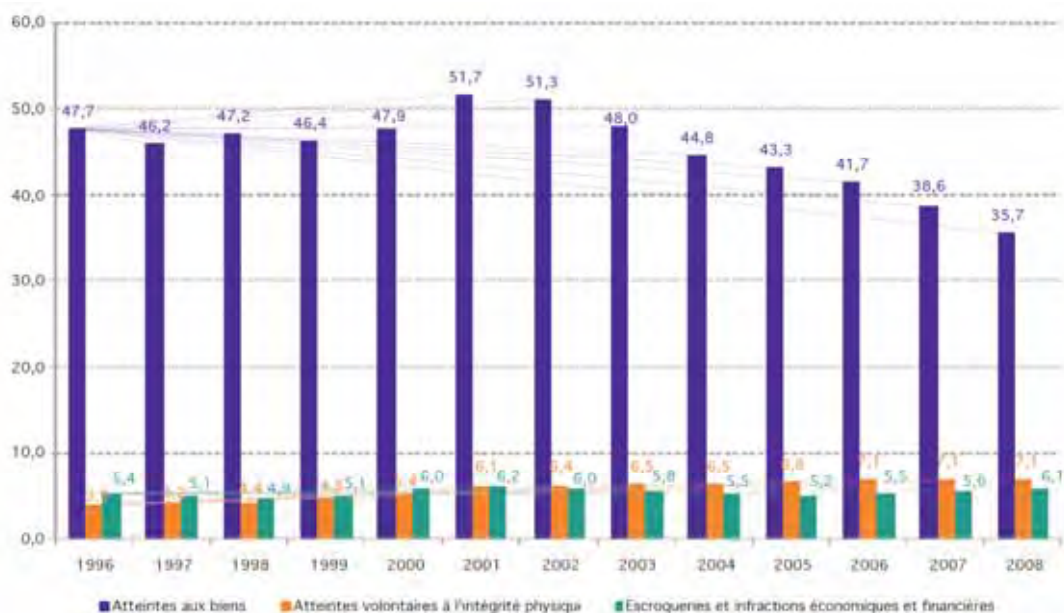
*Les infractions révélées par l'action des services dépendent de l'activité des services. Par conséquent, afin d'étudier leurs évolutions sur une longue période, il convient de rapporter le nombre de faits constatés au nombre de policiers ou de gendarmes qui les constatent. **Près de 19 infractions révélées par l'action des services ont été enregistrées en 2008 pour 10 policiers ou gendarmes,** soit 1,5 point de plus qu'en 2007. En 1996, 10,9 infractions révélées par l'action des services étaient constatés pour dix policiers ou gendarmes. Depuis 2001 ce nombre est en constante augmentation.*

Tableau 1 : Nombre de faits constatés selon les indicateurs de 2003 à 2008 en France métropolitaine.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Atteintes aux biens	2 881 838	2 708 934	2 633 571	2 534 097	2 363 519	2 243 498
Vols	2 340 500	2 201 225	2 098 055	2 040 335	1 901 124	1 805 876
- Vols sans violence	2 215 214	2 081 584	1 973 455	1 913 145	1 768 239	1 659 243
- Vols avec violence	125 286	119 641	124 600	127 190	112 885	106 633
Destructions, dégradations	541 338	507 709	535 516	493 762	462 395	437 622
Atteintes volontaires à l'intégrité physique	389 172	391 857	411 350	434 183	433 284	443 671
Violences physiques crapuleuses	125 575	119 900	124 857	127 400	113 050	106 869
Violences physiques non crapuleuses	170 409	174 851	188 494	206 903	219 455	233 533
Violences sexuelles	25 802	26 238	23 868	22 864	23 247	24 031
Menaces ou chantages	67 386	70 868	74 131	77 016	77 522	79 238
Escroqueries et infractions économiques et financières	349 473	329 955	318 680	334 064	345 416	381 032
Infractions révélées par l'action des services	277 353	301 172	317 422	335 160	354 295	384 784
- dont infractions à la législation des stupéfiants	125 479	141 297	144 561	151 487	157 008	177 964
- dont infractions à la police des étrangers	59 702	64 532	76 903	87 821	98 332	100 402

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Graphique 1 : Nombre de faits constatés pour 1 000 habitants en France métropolitaine par indicateur de 1996 à 2008.



Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Les personnes mises en cause pour crimes et délits en 2008

En 2008, 1 172 393 personnes ont été mises en cause pour un crime ou délit par les services de police ou les unités de gendarmerie. Le nombre de mis en cause a augmenté continuellement entre 2003 et 2008 : + 22,6 % en cinq ans. Entre 2007 et 2008, leur nombre a crû de près de 4 %. L'évolution du nombre total des mis en cause résulte de variations différenciées selon le type de crimes ou délits. On distingue cinq profils : pour les atteintes aux biens le nombre de mis en cause a été assez stable sur les cinq années, pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) et les infractions révélées par l'action des services, la hausse a été de l'ordre de + 40 %, tandis que pour les autres infractions, dont les escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail), elle s'est située entre + 15 % et + 20 %. **Les violences ou menaces (hors vols) et les infractions révélées par l'action des services sont deux types d'infractions à l'origine de l'augmentation du nombre de mis en cause.**

En 2008, 386 378 personnes ont été mises en cause pour des infractions révélées par l'action des services. En cinq ans, leur nombre

s'est apprécié de près de 43 %. La variation en volume de + 115 355 mis en cause entre 2003 et 2008 correspond à 53,4 % de la hausse globale du nombre de mis en cause. **En 2008, 237 156 mis en cause pour des violences ou menaces (hors vols) sont recensés :** en cinq ans, leur nombre s'est accru chaque année depuis 2003 de plusieurs milliers d'unités. Sur cinq ans, le nombre de mis en cause a augmenté de 37 %, soit + 64 082. Cela représente près de 30 % de l'évolution du nombre total de mis en cause. Aussi, 310 068 personnes ont été mises en cause pour des atteintes aux biens en 2008. Ce chiffre a peu varié depuis 2003 (+ 0,5 %, soit + 1 554 personnes). Enfin, 84 463 personnes ont été mises en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières. Leur nombre a régulièrement augmenté (+ 20,6 % soit + 14 408 mis en cause).

En 2008, un peu plus de 15 % des mis en cause sont des femmes. Les nombres de femmes et d'hommes mis en cause ont augmenté entre 2007 et 2008, toutefois le nombre de femme à un rythme plus soutenu (+ 3,6 % pour les hommes et + 5,5 % pour les femmes). Alors, en

Tableau 2 : Nombre de mis en cause par indicateur de 2003 à 2008.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations entre 2003 et 2008 (%)
Toute infraction	956 423	1 017 949	1 066 902	1 100 398	1 128 871	1 172 393	22,6
Variations annuelles (%)	-	6,4	4,8	3,1	2,6	3,9	
Atteintes aux biens	308 514	312 547	318 203	318 765	314 653	310 068	0,5
Variations annuelles (%)	-	1,3	1,8	0,2	-1,3	-1,5	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	171 074	185 998	197 010	213 992	227 258	237 156	37,8
Variations annuelles (%)	-	7,5	5,9	8,6	6,2	4,4	
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors droit du travail)	70 055	75 881	77 175	78 348	79 656	84 463	20,6
Variations annuelles (%)	-	8,3	1,7	1,5	1,7	6,0	
Infractions révélées par l'action des services	271 923	298 178	324 184	337 927	357 238	386 178	42,8
Variations annuelles (%)	-	10,0	8,7	4,2	5,5	8,2	
Autres infractions	133 757	145 355	150 350	151 365	150 066	154 328	15,4
Variations annuelles (%)	-	8,7	3,4	0,7	-0,9	2,8	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

2008, pour la première fois depuis 2004, la proportion de femmes parmi les mis en cause s'accroît (+ 0,2 points). Cette différence trouve son origine dans les atteintes aux biens : si le nombre de femmes augmente de 4,8 % entre 2007 et 2008, le nombre d'hommes mis en cause pour ces infractions diminue de 2,6 %. Aussi, le nombre de femmes mises en cause pour des violences ou menaces (hors vols) croît plus vite entre 2007 et 2008 que le nombre d'hommes : respectivement + 7 % et + 4 %.

Selon les indicateurs, la représentativité des femmes diffère. Elles sont ainsi sur-représentées au sein des escroqueries et des infractions économiques et financières (hors législation du travail) : en 2008 près de 29 % des mis en cause sont des femmes (24 278 femmes). Cela s'applique également aux cinq années précédentes. A *contrario*, elles sont sous-représentées au sein des infractions révélées par l'action des services : 8,4 % des mis en cause sont des femmes en 2008 (32 289 femmes). Au sein des mis en cause pour

Tableau 3 : Nombre de mis en cause selon l'âge et le sexe depuis 2003.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variations entre 2003 et 2008 (en %)
Tout mis en cause	956 423	1 017 949	1 066 902	1 100 398	1 128 871	1 172 393	22,6
Variations annuelles (en %)	-	6,4	4,8	3,1	2,6	3,9	
Hommes mis en cause	810 863	859 652	904 852	934 428	960 844	995 177	22,2
Variations annuelles (en %)	-	6,0	5,3	3,3	2,8	3,6	
Femmes mises en cause	145 560	158 296	162 050	165 972	168 027	177 216	21,7
Variations annuelles (en %)	-	8,7	2,4	2,4	1,2	5,5	
Majeurs mis en cause	776 601	833 248	873 238	898 736	925 172	964 573	24,2
Variations annuelles (en %)	-	7,3	4,8	2,9	2,9	4,3	
Mineurs mis en cause	179 762	184 699	193 663	201 662	203 699	207 821	15,6
Variations annuelles (en %)	-	2,7	4,9	4,1	1,0	2,0	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

atteintes aux biens, on recense 51 040 femmes, soit 16,5 % d'entre eux. Enfin, parmi les mis en cause pour des violences ou menaces, 31 126 sont de sexe féminin, soit un peu plus de 13 % des mis en cause.

En 2008, 17,7 % des mis en cause sont mineurs : on recense alors 207 821 mineurs et 964 572 majeurs. **Depuis 2004, leur part se situe toujours autour des 18 %.** Depuis 2003, le nombre de personnes mises en cause augmente régulièrement chaque année quelque soit leur âge. Toutefois, en 2008, et cela pour la seconde fois

consécutive depuis 2003, le nombre de majeurs a augmenté plus vite que celui des mineurs. Le nombre de majeurs a augmenté de plus de 4 % et le nombre de mineurs de 2 %.

Si les violences ou menaces (hors vols) expliquent l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause, les infractions révélées par l'action des services sont à l'origine de l'augmentation du nombre de majeurs mis en cause. En 2008, 192 315 majeurs et 44 841 mineurs ont été mis en cause pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols) : 19 % des mis

Tableau 4a : Nombre de femmes mises en cause par indicateur depuis 2003.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2003/08 (%)
Atteintes aux biens	46 989	48 667	48 371	48 777	48 694	51 040	+ 8,6
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 3,6	- 0,6	+ 0,8	- 0,2	+ 4,8	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	20 448	22 378	23 990	27 122	29 078	31 126	+ 52,2
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 9,4	+ 7,2	+ 13,1	+ 7,2	+ 7,0	
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	19 623	21 648	21 513	21 823	22 433	24 278	+ 23,7
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 10,3	- 0,6	+ 1,4	+ 2,8	+ 8,2	
Infractions révélées par l'action des services	24 698	27 233	30 164	30 937	30 738	32 289	+ 30,7
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 10,3	+ 10,8	+ 2,6	- 0,6	+ 5,0	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 4b : Nombre d'hommes mis en cause par indicateur depuis 2003.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2003/08 (%)
Atteintes aux biens	261 525	263 880	269 832	269 988	265 959	259 028	- 1,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 0,9	+ 2,3	+ 0,1	- 1,5	- 2,6	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	152 626	163 617	173 020	186 870	198 180	206 030	+ 35,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 7,2	+ 5,7	+ 8,0	+ 6,1	+ 4,0	
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	50 432	54 233	55 662	56 526	57 223	60 185	+ 19,3
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 7,5	+ 2,6	+ 1,6	+ 1,2	+ 5,2	
Infractions révélées par l'action des services	246 325	270 937	294 000	306 990	326 500	354 089	+ 43,7
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	+ 10,0	+ 8,5	+ 4,4	+ 6,4	+ 8,4	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

en cause ont alors moins de 18 ans. En cinq ans, le nombre de mineurs et de majeurs mis en cause pour des violences ou menaces a continuellement augmenté. En effet, le nombre de majeurs mis en cause pour ces crimes ou délits a progressé de 33 % en 5 ans, soit 47 694 majeurs de plus par rapport à 2003, et celui des moins de 18 ans a crû de près de 58 %, soit 16 388 individus supplémentaires. Les violences ou menaces (hors vols) expliquent alors plus de la moitié de l'augmentation du nombre de mineurs mis en cause entre 2003 et 2008. La quasi-totalité de l'augmentation du nombre de mis en cause

– mineurs ou majeurs – pour des atteintes volontaires à l'intégrité physique entre 2003 et 2008 est la conséquence de celle concernant les violences physiques crapuleuses. En 2008, 40 576 mineurs et 345 802 majeurs ont été mis en cause pour des infractions révélées par l'action des services : 10,5 % des mis en cause sont alors mineurs. Entre 2007 et 2008, le nombre de majeurs augmente de près de 8 %. Cette évolution se situe dans la continuité de ce qui a pu être observé précédemment. De plus, parmi les 187 911 majeurs supplémentaires mis en cause pour tous les crimes et délits entre 2003

Tableau 5a : Nombre de majeurs mis en cause depuis 2003 par indicateurs.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2003/08 (%)
Atteintes aux biens	209 836	214 200	214 979	212 788	208 058	206 611	-1,5
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	2,1	0,4	-1,0	-2,2	-0,7	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	144 621	155 158	163 299	174 060	184 095	192 315	33,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	7,3	5,2	6,6	5,8	4,5	
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	66 576	72 424	73 831	74 910	75 901	80 487	20,9
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	8,8	1,9	1,5	1,3	6,0	
Infractions révélées par l'action des services	233 645	259 235	284 713	300 242	321 415	345 802	48,0
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	11,0	9,8	5,5	7,1	7,6	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

Tableau 5b : Nombre de mineurs mis en cause de 2003 à 2008 par indicateur.

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 2003/08 (%)
Atteintes aux biens	98 678	98 347	103 224	105 977	106 595	103 457	4,8
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	-0,3	5,0	2,7	0,6	-2,9	
Atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols)	28 453	30 837	33 711	39 932	43 163	44 841	57,6
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	8,4	9,3	18,5	8,1	3,9	
Escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail)	3 479	3 457	3 344	3 439	3 755	3 976	14,3
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	-0,6	-3,3	2,8	9,2	5,9	
Infractions révélées par l'action des services	37 378	38 935	39 451	37 685	35 823	40 576	8,6
<i>Evolutions annuelles (%)</i>	-	4,2	1,3	-4,5	-4,9	13,3	

Source : Etat 4001 annuel, DCPJ

et 2008, 112 157 l'ont été pour des infractions révélées par l'action des services. Cette infraction explique alors l'augmentation du nombre de majeurs mis en cause.

103 457 mineurs et 206 611 majeurs ont été mis en cause pour des atteintes aux biens en 2008. De ce fait, plus de 33 % des mis en cause pour ce type d'infraction ont moins de 18 ans cette année-là. **Ce type de contentieux est celui pour lequel la proportion de mineurs au sein des mis en cause est la plus élevée.** Par rapport à 2007, le nombre de mineurs et de majeurs diminue. Toutefois, la baisse est plus importante pour les mineurs (- 2,9 % pour les mineurs et - 0,7 % pour les majeurs).

En 2008, 3 976 mineurs et 80 487 ont été mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors législations du travail). **Il s'agit du contentieux pour lequel les mineurs sont relativement peu mis en cause :** en 2008, moins de 5 % des mis en cause pour des escroqueries et infractions économiques et financières (hors législation du travail) ont moins de 18 ans. Cette part est stable par rapport à l'année 2007. Entre 2003 et 2008 la proportion de mineurs pour ces infractions n'a jamais dépassé les 5 %, niveau atteint en 2003.

Les vols de métaux enregistrés par l'Office de lutte contre la délinquance itinérante en 2008

En 2008, l'office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a eu connaissance de 7 834 vols de métaux constatés par les unités de gendarmerie et les services de la Police nationale.

La part de la Gendarmerie nationale, 6 322 vols de métaux recensés, a représenté une hausse de 11,2 % par rapport à 2007 (5 683 faits). Les vols simples (commis sur la voie publique, dans des lieux non clôturés ou désaffectés, etc.) ont constitué 62,4 % des faits (3 942 infractions recensées). Une inflation de près de 32 % a porté sur les vols par effraction (2 377 enregistrés en 2008 contre 1 802 l'année précédente).

Les produits finis et/ou installés sont autant de cibles pour les malfrats que les métaux bruts, mais causent en plus des dégâts parfois

considérables aux infrastructures. Le cuivre est toujours le métal principalement volé (près de 50 % des vols). L'acier semble également de plus en plus recherché, puisque les vols ont augmenté de plus de 72 % en 2008.

La part des entreprises privées, premières victimes de ces méfaits, a diminué en 2008 comme en 2007. À l'inverse, les bâtiments et terrains visités appartenant à des particuliers, ont été deux fois plus nombreux à être visés. Une sécurisation plus importante et efficace des premières pourrait expliquer le report des vols vers ces sites souvent trop étendus, donc moins bien protégés. Les individus mis en cause dans les procédures sont en premier lieu des français ou des étrangers résidant à proximité du lieu de commission des faits. Comme en 2007, la région Rhône-Alpes a été surexposée en 2008.

Les vols de fret recensés par l'Office de lutte contre la délinquance itinérante en 2008

En 2008, 1 474 vols de fret ont été recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI), volume quasi identique à celui de 2007 (1 491 faits enregistrés). 2 545 faits avaient été enregistrés en 2006 et plus de 3 000 en 2002 et 2003. Cette activité criminelle devenue un phénomène en soi a conduit, ces dernières années, les forces de l'ordre à renforcer leur action à la fois répressive et préventive pour tenter de l'endiguer et les professionnels à investir parfois lourdement dans la sécurisation des marchandises.

Les vols ou tentatives de vol se sont produits à près de 79 % dans le véhicule et par effraction. Dans 61,3 % des cas, les malfaiteurs ont procédé en découpant la bâche du véhicule. 87 % des vols ont été tentés ou commis pendant le transport routier du fret et 9,6 % d'entre eux alors que les marchandises étaient stockées en entrepôt. 43 % des attaques se sont produites sur les aires de stationnement routier (hors réseau autoroutier). Les trois-quarts des 1 474 vols tentés ou commis se sont déroulés la nuit et en milieu de semaine. La région Champagne-Ardenne a été

la plus affectée en 2008 (209 faits recensés par l'office central) tout comme en 2007 (232 faits recensés), ses départements de la Haute-Marne et de la Marne concentrant la majorité des infractions. Suivent l'Île-de-France (189 faits communiqués à l'OCLDI) et la Picardie (167).

En 2008, les biens des secteurs « construction-industriel-automobile » ont été des cibles privilégiées (15,6 % des faits recensés) suivis de ceux du secteur « électronique-informatique » (11,3 %).

Au regard, des informations transmises, l'OCLDI a estimé que les 1 474 faits recensés pouvaient représenter, *a minima*, un préjudice de plus de 42 800 000 euros.

Par ailleurs, cette activité criminelle a conduit Europol à mettre en place en juillet 2008 un groupe de travail tout spécialement chargé de la lutte contre les vols de fret à l'échelle de l'Europe.

Les vols et tentatives de vols dans les coffres-forts et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2008

En 2008, l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante (OCLDI) a eu connaissance de 389 vols (93 faits) et tentatives de vols (296 faits) dans les coffres-forts, constatés sur le territoire métropolitain par les forces de police. C'est une baisse de près de 40 % par rapport à 2007 (648 faits recensés) à modérer puisqu'en 2006 307 faits avaient été collationnés. Une sécurisation plus efficiente des établissements et la diminution des numéraires dans les coffres pourraient expliquer le chiffre de 2008. Les tentatives (76 % des atteintes) sont à considérer comme les échecs des malfaiteurs, lesquels sont principalement dus à l'inadaptation des moyens utilisés tant pour pénétrer dans l'en-

ceinte que pour ouvrir les coffres (plus de 89 % des cas).

99 atteintes aux distributeurs ou guichets automatiques de billets (DAB ou GAB) sont enregistrées par l'OCLDI en 2008. C'est une hausse relativement importante par rapport à 2007 (58 faits recensés). À l'instar des coffres-forts, les tentatives représentent 84 % des faits, les échecs étant également dus aux moyens inadéquats employés alors que des moyens lourds sont mis en œuvre (béliers, tractopelles). Les régions Île-de-France et Provence-Alpes-Côte-D'azur sont les plus affectées en 2008 (respectivement 26 et 15 faits recensés par l'OCLDI).

21

Les atteintes à l'environnement constatées par la Gendarmerie nationale en 2008

En 2008, les militaires de la Gendarmerie nationale ont constaté 39 525 infractions au droit de l'environnement, soit 760 de plus qu'en 2007 (+ 2 %). Ce nombre atteint son plus haut niveau depuis 2005, qui correspond à la première année d'étude de cette forme de délinquance par l'OND.

Sur la période 2005/2008, on note une progression de 13,5 % du nombre des infractions constatées, qui est passé de 34 827 en 2005 à 39 525 en 2008, soit 4 698 faits supplémentaires. La délinquance environnementale constatée par la Gendarmerie a fortement augmenté entre 2005 et 2006 (+ 4 423 faits, soit un accroissement de 12,7 %) pour connaître ensuite des variations nettement moins significatives : - 1,2 % entre 2006 et 2007 et + 2 % entre 2007 et 2008.

Le nombre de faits constatés d'atteintes aux milieux est passé de 2 420 en 2005 à 9 531 en 2008, soit un accroissement de 293,8 % (+ 7 111 faits). L'examen des différents index composant cette catégorie permet de cerner plus précisément l'origine de ce fort accroissement. Il apparaît que la hausse concerne très principalement les dépôts d'ordures et, dans une moindre mesure, les atteintes aux espaces naturels. En effet, alors que l'on recensait 1 168 atteintes aux espaces naturels en 2005, on en dénombrait 1 539 en 2008 (+ 31,8 %). **Entre 2005 et 2008, le nombre d'infractions relevées par les militaires de la Gendarmerie pour des dépôts d'ordures est passé de 837 à 7 415, soit une augmentation de 6 578 infractions (+ 785,9 %).** Le nombre de faits constatés a ainsi progressé de 127,2 % entre 2005 et 2006 (+ 1 065 faits), de 102,4 %

entre 2006 et 2007 (+ 1 947 faits) et 92,6 % entre 2007 et 2008 (+ 3 566 faits). Cette hausse touche aussi bien *les abandons d'épaves de véhicules que les dépôts d'objets ou d'ordures transportés à l'aide d'un véhicule dans un lieu non autorisé ou les dépôts d'ordures ou d'objets sans autorisation dans un lieu public ou privé*, pour ne citer que ces incriminations précises. On ignore si cette hausse traduit une activité répressive accrue de la part des militaires de la Gendarmerie nationale sensibilisés à ce problème, une augmentation du nombre de plaintes déposées par des municipalités ou des particuliers soucieux de préserver la qualité de leur environnement, ou encore un problème de comportement de la population qui va en s'amplifiant. C'est vraisemblablement la conjonction de ces trois causes possibles qui conduit à l'augmentation du nombre d'infractions relevées en matière de dépôts d'ordures.

La part des infractions relevant de la compétence d'un tribunal correctionnel (les contraventions de cinquième classe et les délits) ou d'une cour d'assises (les crimes) s'est appréciée de près de huit points entre 2005 et 2008. Ainsi, en 2005, les contraventions de cinquième classe, délits et crimes représentaient 33,2 % du total des infractions relevées (*soit 11 579 faits sur un total de 34 827*), contre 40,8 % en 2008 (*soit 16 137 faits sur un total de 39 525*). Dans le même temps, la part des contraventions des quatre premières classes est passée de 64,8 % en 2005 à 59,1 % en 2008. Les variations les plus importantes, par leur intensité, se sont produites entre 2006 et 2007 : la part des contraventions des quatre premières classes s'est alors dépréciée de plus de 5 % tandis que la part des contraventions de cinquième classe, des délits et des crimes s'appréciait dans des proportions similaires.

Les contraventions dressées par la Gendarmerie nationale en 2007 ⁶

En 2008, les militaires de la Gendarmerie nationale ont relevé dans leur zone de compétence ⁷ 45 133 contraventions pour des faits de violences volontaires. Il s'agissait de violences n'ayant entraîné aucune incapacité totale de travail (contraventions de la quatrième classe) ou une incapacité totale de travail n'excédant pas huit jours (contraventions de la cinquième classe), à la condition toutefois que ces violences ne soient accompagnées d'aucune circonstance aggravante tenant à la qualité de la victime (sapeur-pompier, magistrat, ascendant, etc.) ou de l'auteur (conjoint, personne dépositaire de l'autorité publique, etc.) voire aux conditions dans lesquelles elles ont été exercées (avec guet-apens, par plusieurs personnes, etc.).

Pour la première fois depuis 2005, qui correspond à la première année étudiée par l'OND pour ce type de violence, le nombre de contraventions dressées pour ce type de faits s'affiche en baisse. Par rapport à l'année 2007, on enregistre en

effet une diminution du nombre de faits constatés : - 1 231 faits, soit une baisse de - 2,7 %. Entre 2005 et 2006, on avait constaté une hausse de 702 faits (+ 1,6 %), puis une hausse de 1 112 faits (+ 2,5 %) entre 2006 et 2007.

Dans 38 départements, on observe une évolution inversée par rapport à la tendance nationale. Pour vingt de ces départements toutefois, le nombre de faits supplémentaires est inférieur à 20. Les deux départements qui affichent l'augmentation la plus importante sont le Var (+ 106 faits) et l'Hérault (+ 159 faits). Quatre départements se distinguent en restant stables : il s'agit de la Meuse, du Cher, de la Côte-d'Or et de la Seine-et-Marne. Dans 54 départements, le nombre de faits constatés de violences contraventionnelles a baissé en 2008. Pour 22 de ces départements, la baisse n'excède pas 20 faits. Les baisses les plus importantes sont rencontrées à la Réunion (- 196 faits) et dans le Bas-Rhin (- 155 faits).

....(6) Rappel : L'état 4001 ne regroupe que les faits qualifiés crimes ou délits. Il ne comptabilise donc pas les contraventions des cinq classes dont les contraventions pour infractions au code de la route ou encore les contraventions pour violences légères sans ITT (C4), les violences légères avec ITT < 8 jours (C5), des menaces de violences (C3), des destructions ou dégradations légères (C5), etc. Actuellement, il n'existe pas de système centralisé et général permettant de dénombrer l'ensemble des contraventions dressées sur le territoire national par nature d'infraction ou par classe de contravention. Seule la gendarmerie nationale est en mesure de fournir, par classe, et pour certaines infractions, le nombre de contraventions qu'elle dresse mensuellement.

(7) Soit approximativement 95 % du territoire national et 50 % de la population.

Les phénomènes criminels traités par les douanes en 2008

La quantité totale de stupéfiants saisis en 2008 par les services douaniers a augmenté de 32 % par rapport à 2007. 65,7 tonnes de drogues diverses ont été interceptées pour une valeur de 321,4 millions d'euros (+ 11,6 % par rapport à 2007).

L'année 2008 a été marquée par une nette augmentation des saisies de cocaïne (+ 6,1 %), d'héroïne (+ 57,1 %) et de cannabis (+ 54,9 %).

La résine de cannabis reste le produit stupéfiant le plus fréquemment saisi (53,9 tonnes). Par

ailleurs, la quantité de khat interceptée augmente de 6,2 % pour atteindre 3,3 tonnes.

S'agissant des drogues de synthèse, les résultats sont contrastés. Si les quantités de LSD interceptées ont fortement augmenté (42 189 doses contre 3 311 en 2007), on constate un net recul du volume d'ecstasy appréhendé (147 739 doses contre 1 152 116 en 2007).

En 2008, les services des douanes ont effectué 15 872 constatations qui ont conduit à l'interpellation de 17 172 personnes.

LES CHIFFRES CLES

Bilan global	12 m 2007	12 m 2008	Evolution 08/07
Nombre total de constatations	102 471	95 200	-7,1%
- dont infractions aux réglementations que la douane est chargée d'appliquer	98 647	92 210	-6,5%
- dont infractions relevées pour le compte d'autres administrations	3 824	2 990	-21,8%

Principaux domaines	12 m 2007	12 m 2008	Evolution 08/07
I. Stupéfiants :			
Nombre de constatations	16 616	15 872	-4,5%
Quantités saisies (en tonnes)	49,7	65,7	32,2%
II. Tabacs et cigarettes (contrebande, contrefaçon, contributions indirectes)* :			
Nombre de constatations tabacs et cigarettes	12 309	12 920	5,0%
Quantités saisies (en tonnes) tabacs et cigarettes	211,1	249,7	18,3%
III. Armes et parties d'armes (hors munitions et explosifs) :			
Nombre de constatations	991	1 098	10,8%
Quantités saisies (en nombres)	5 991	4 000	-33,2%
IV. Contrefaçons :			
Nombre de constatations	15 357	16 280	6,0%
Nombre d'articles contrefaits saisis	4 590 000	6 470 752	41,0%
V. Convention de Washington :			
Nombre de constatations	642	691	7,6%
Nombre de spécimens saisis	25 000	9 723	-61,1%

* En 2008, sont comptabilisées dans les rubriques « nombre de constatations tabacs et cigarettes de contrebande » et « quantités saisies tabacs et cigarettes de contrebande » 57,9 tonnes de cigarettes de contrefaçon (contre 21,1 tonnes en 2007).

Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence enregistrées en 2008

En 2008, les enquêteurs de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) ont visité 177 780 établissements.

La DGCCRF affiche près de 938 000 contrôles effectués en 2008 lors des visites d'entreprises. Un peu plus de cinq contrôles ont été réalisés lors d'une visite d'établissement.

Parmi les contrôles effectués par ses agents, on dénombre 58 795 rappels à la réglementation, 60 527 notifications d'information réglementaires, 19 908 procès-verbaux et 9 936 mesures de police administrative.

Les infractions fiscales constatées par la Direction générale des impôts en 2008

En 2008, la Direction générale des finances publiques a effectué 52 010 contrôles fiscaux contre 52 592 en 2007 (- 1,1 %) portant soit sur la comptabilité des entreprises (92 % des contrôles), soit sur la situation fiscale des contribuables. 4 166 contrôles ont porté sur l'examen de situations fiscales personnelles.

Sur l'ensemble de ces contrôles, près de 20 % ont donné lieu à l'application de pénalités pour mauvaise foi ou manœuvre frauduleuse. Ce sont ainsi un peu plus de 10 200 cas de fraude qui ont été constatés par les services fiscaux en 2008, soit une baisse de 16,4 % par rapport à 2007 (- 2 007 faits), alors que de 2003 à 2007, le nombre de pénalités prononcées a augmenté continuellement passant de 9 238 à 12 215.

Les crimes et délits enregistrés à Paris en 2008

L'analyse de la ventilation géographique des crimes et délits enregistrés dans les arrondissements de la capitale s'appuie uniquement sur les faits comptabilisés par la Direction de la police de proximité (DPUP), soit 94,4 % des faits constatés, au lieu d'enregistrement de la plainte et non au lieu de commission des faits.

Les faits traités par la Direction de la police judiciaire sont exclus de l'analyse géographique car ils sont par définition localisés à la DRPJ. Ils ne peuvent donc être ventilés à l'échelle de l'arrondissement. Par suite, il se crée un écart statistique selon que les calculs portent sur les faits enregistrés dans les arrondissements ou qu'ils portent sur la totalité des faits enregistrés à Paris.

Nous rappelons aussi qu'en raison du principe dit du « guichet unique », les victimes peuvent déposer plainte sans tenir compte du lieu de l'infraction. Par conséquent, le nombre total de faits enregistrés à Paris ne correspond pas au nombre total de faits réellement commis à Paris. Selon les études menées sur les crimes et délits enregistrés en 2008 à Paris⁸, on estime que le nombre de faits commis dans la capitale est inférieur de près de 15 % au total obtenu par le système statistique habituel.

À Paris, les principales catégories statistiques composant l'indicateur des **atteintes aux biens** sont en baisse sensible. L'indicateur général affiche une diminution des faits enregistrés de - 9,5 % (- 10,5 vols de - 9,1 % (- 10 % dans les arrondissements) et les destructions et dégradations de - 12,1 % (- 12,6 % dans les arrondissements). Cette diminution des atteintes aux biens est observée dans l'ensemble des départements de l'Île-de-France, à l'exception des Hauts-de-Seine et de la Seine-Saint-Denis pour la catégorie des destructions et dégradations. Avec 139 636

atteintes aux biens enregistrées en 2008, Paris affiche un taux par habitants de 63,8 ‰, le plus élevé des départements franciliens (taux moyen francilien 49,3 ‰).

L'ensemble des **atteintes volontaires à l'intégrité physique** enregistrées dans la capitale en 2008 a augmenté de + 2,2 %. Cependant, cette variation est différente selon les catégories de l'indicateur. En outre, lorsque cette variation est uniquement calculée sur les faits enregistrés dans les arrondissements, on observe une baisse de l'indicateur général des violences de - 2,4 %. La principale catégorie de violences en fonction du volume des incidents est constituée à Paris par les violences physiques crapuleuses. Elle diminue en 2008 de - 4,4 % (- 8,8 % pour les faits enregistrés dans les arrondissements). En revanche, toutes les autres catégories de l'indicateur sont en augmentation. Ainsi, les violences physiques non crapuleuses augmentent de + 7 % (+ 4,4 % pour les faits enregistrés dans les arrondissements), les violences sexuelles de + 5,2 %⁹, et les menaces de violences de + 9 % (+ 7,3 % dans les arrondissements). Avec **34 434** faits de violences enregistrés en 2008, la capitale affiche un taux de 15,7 ‰, second taux francilien le plus élevé derrière la Seine-Saint-Denis (18,4 ‰). Le taux moyen en Île-de-France est de 11,8 ‰.

Les **infractions révélées par l'action des services** ont augmenté de + 6,6 % (+ 14,2 % pour les faits enregistrés dans les arrondissements). Parmi les catégories de cet indicateur, les infractions à la législation sur les stupéfiants augmentent de + 18,5 % (+ 18,4 % dans les arrondissements),

... (8) Notamment étude « Focus » sur les violences commises à Paris en 2008 sur la voie publique, paru au quatrième trimestre 2008, www.ond.fr. et aussi les deux premiers numéros de « Focus » dont les études ont porté sur les faits commis à Paris et sur l'ensemble des faits enregistrés à Paris.

(9) La variation dans les arrondissements n'est pas significative car une majorité de ces violences est traité par la Direction de la police judiciaire.

les recels de + 21,3 % et on note aussi une forte augmentation des ports d'armes prohibés (+ 30,4 %). En revanche les infractions à la législation sur les étrangers sont en diminution de - 14,5 % (- 1 % dans les arrondissements). 35 204 infractions révélées par l'action des services ont été enregistrées en 2008 à Paris, soit un taux de 16,1 ‰, le plus élevé d'Île-de-France (taux moyen francilien : 10 ‰).

Les **escroqueries et infractions économiques et financières** enregistrées ont augmenté de + 16,2 % (+ 15,3 % pour les faits enregistrés dans

les arrondissements). Les faits de falsifications ou usages frauduleux de cartes de crédit sont en augmentation de + 10,6 % (+ 9,8 % dans les arrondissements), alors que les falsifications et usages de chèques falsifiés sont en diminution de - 14,5 % (- 11,8 % dans les arrondissements). 30 716 escroqueries et infractions économiques et financières ont été enregistrées à Paris, soit un taux de 14 ‰ habitants, le plus élevé des départements de l'Île-de-France (taux francilien moyen : 8 ‰).

Éléments de mesure des violences entre conjoints en 2008

En 2008, 184 personnes (157 femmes et 27 hommes) décèdent, victimes d'un homicide volontaire ou de violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner commis par leur conjoint. 192 décès avaient été constatés en 2007 (166 femmes et 26 hommes). La part des homicides volontaires sur conjoint(e) parmi les homicides enregistrés dans l'index 3 (homicides pour d'autres motifs) de l'état 4001 représente le quart d'entre eux, 25,3 %, contre 26,6 en 2007.

70 morts collatérales (dont 59 suicides d'auteurs et 9 enfants) sont directement liées à ces crimes sur conjoint. 104 tentatives d'homicide dans le couple sont constatées par les unités de gendarmerie (dont 20 sur des hommes) et les services de la sécurité publique et 669 viols (dont 35 sur des hommes constatés en zone de compétence gendarmerie). La préfecture de police de Paris dénombre 3 tentatives d'homicides sur femmes ou hommes par leur conjoint cette même année 2008 pour 8 en 2007.

La part des faits de femmes majeures victimes de violences non mortelles par le conjoint(e),

soit 49 323 faits enregistrés par les unités de la gendarmerie et les services de la police nationale (y compris Paris), parmi les faits de violences volontaires sur personnes de 15 ans et plus est de 26 %. La gendarmerie nationale a constaté 3 116 violences non mortelles commises sur des hommes majeurs par le conjoint

Les services de sécurité publique permettent d'établir la surreprésentation des violences non mortelles ayant entraîné une incapacité totale de travail inférieure ou égale à 8 jours, près de 32 600 faits contre 2 769 violences avec ITT supérieure à 8 jours.

La Fédération nationale-Solidarité Femmes (FNSF), en charge de la plateforme téléphonique « 3919 », a reçu près de 18 500 appels en 2008 dont environ 11 500 pour des cas de violences dans le couple. Ces situations de violences concernent des conjoints mariés pour moitié des 11 500 appels. Violences psychologiques, verbales et physiques sont concomitantes dans la plupart des cas et durent depuis « 1 à 5 ans » au moment de l'appel.

Éléments de connaissance de la fraude documentaire à l'identité

L'activité des services de police et les unités de gendarmerie

En 2008, plus de 14 900 faits constatés de fraudes identitaires ont été enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Entre 2007 et 2008, ce nombre reste relativement stable (+ 21 faits). Le nombre de personnes mises en cause a crû de 6,5 % entre 2007 et 2008 : 8 260 personnes ont été mises en cause en 2008 contre 7 759 en 2007.

En 2008, les services de la direction centrale de la police aux frontières ont intercepté sur les points de passage autorisés plus de 6 900 documents frauduleux. Ce qui se traduit par une baisse de 5,9 % par rapport à 2007 (7 344 documents saisis). Quant aux personnes mises en cause pour détention de ces documents, on enregistre une baisse de 7,4 % entre 2007 et 2008, soit 5 710 en 2008 et 6 165 en 2007.

Entre 2007 et 2008, les données enregistrées par la police technique et scientifique mettent en

évidence une hausse de près de 13 % d'individus signalés sous au moins deux états-civils distincts (avec une marge d'erreur de 10 %), soit 83 589 personnes signalées en 2008 et 74 059 en 2007.

Condamnations prononcées par les tribunaux

En 2007, 4 880 condamnations portent sur au moins une infraction de fraude à l'identité d'après les données extraites du casier judiciaire.

En 2007, 2 222 condamnations dont l'infraction principale est une fraude documentaire à l'identité sont prononcées. Près de 30 % d'entre elles, soit 665 condamnations, sont des condam-

nations ayant pour infraction principale l'usage de faux document administratif constatant un droit, une identité ou une qualité.

Entre 1999 et 2007, le nombre de condamnations dont l'infraction principale est de la détention de faux document administratif constatant un droit, une identité ou une qualité a augmenté : en neuf années, on note près de 111 % d'augmentation (265 condamnations en 1999 et 559 en 2007).

En 2007, dans environ 70 % des condamnations pour des infractions uniques de détention de faux document administratif constatant un droit, une identité ou une qualité une peine d'emprisonnement (ferme ou de sursis) a été prononcée.

Les atteintes aux personnels et aux biens de la Police nationale en 2008

Entre 2007 et 2008, l'ensemble des atteintes aux personnels et aux biens de la Police nationale passe de 41 213 à 42 171 faits enregistrés, soit une légère augmentation de 2,3 %.

Le nombre d'atteintes aux biens reste quasiment stable : 1 972 en 2008 et 1 915 en 2007. Il comprend les dégradations et destructions de locaux administratifs et les vols.

Quant aux atteintes aux personnels, on enregistre 40 199 faits en 2008 contre 39 298 en 2007. Parmi ces dernières, on distingue entre-autre trois catégories d'infractions : les atteintes à l'autorité publique (23 786 faits en 2008), les atteintes physiques et violentes (12 742 actes enregistrés en 2008) et les atteintes verbales (3 090 faits déclarés en 2008).

Les atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale en 2008

En 2008, il a été recensé 1 760 **agressions physiques** à l'encontre de militaires de la Gendarmerie nationale dans l'exercice de leurs missions. À ce chiffre, il convient d'ajouter les atteintes subies par les personnels en situation hors-service mais dont la qualité d'agent de la force publique (AFP) était connue des agresseurs soit 57 cas. Au total, **1 817 faits** ont

été recensés en 2008 (contre 1 526 en 2007), impliquant 3 315 personnels de la gendarmerie (3 002 en 2007).

Cependant, alors que les agressions sont en hausse de 19 %, **le nombre de blessés qui en résulte est en baisse de 24 %** (- 313). Il s'agit de la deuxième année consécutive de baisse du nombre de blessés suite à des agressions.

Les agressions déclarées par les médecins en 2008

En 2008, 535 incidents ont été déclarés par les médecins contre 837 en 2007. Les déclarations au Conseil national de l'Ordre ont alors diminué de 36,1 % en une année. 4 incidents sont alors déclarés pour 1 000 médecins en 2007 et 2,6 en 2008.

Les causes de ces incidents sont très variées. En 2008, la cause principale est un temps d'at-

tente jugé excessif par le patient (8,6 % des faits déclarés), alors qu'en 2007, les incidents étaient principalement générés par un reproche relatif à un traitement.

Par ailleurs, un fait sur deux n'est pas porté à la connaissance des autorités de la police.

Les incidents déclarés par les sapeurs-pompiers de Paris en 2008

En 2008, la brigade de sapeurs-pompiers de Paris a recensé 164 incidents contre 227 en 2007, soit une baisse de plus de 27 %. Parmi ces atteintes, on dénombre 78 agressions contre le personnel et 86 atteintes contre les biens en 2008.

Entre 2007 et 2008, proportionnellement plus de plaintes ont été déposées au regard du nombre de rapports déclarés.

Cependant, le ratio du nombre d'incidents rapporté au nombre d'interventions annuelles est très faible. Ainsi, en 2008, on recense plus de 3 incidents pour 10 000 interventions.

Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2007

En 2007, 216 757 interventions en entreprise ont été enregistrées par l'inspection du travail contre 148 909 en 2006. Lors de ces interventions, 815 190 références au code du travail ont été enregistrées en 2007 contre 541 264 en 2006.

En 2007, 11 457 atteintes aux agents de contrôle ont été enregistrées, soit 5,3 incidents pour 100 interventions en entreprise en une année. En 2006, 8 001 atteintes avaient été

enregistrées, soit 5,4 incidents pour 100 interventions. Ainsi, on constate que le rapport incidents/intervention est resté stable entre 2006 et 2007.

Il est à noter que ces données ne sont pas exhaustives et leur évolution n'est pas comparable car elles ne représentent que 90 % des interventions réellement effectuées en 2007 et 65 % en 2006.

Les atteintes aux biens et aux personnels de la Direction générale des douanes et droits indirects en 2008

En 2008, la Direction générale des Douanes enregistre 1 293 faits commis contre ses personnels contre 719 en 2007, soit une hausse de 80 % (surtout caractérisée par la mise en place d'un nouvel outil de remontée des données et la systématisation de la transmission des informations). Les agressions verbales constituent l'essentiel de ces atteintes avec 657 faits mais restent sous-représentées du fait de la nature des faits. 97 agressions physiques ont été recensées. 539 faits sont constitués par des

refus d'obtempérer par des conducteurs de véhicule et des fuites à pied de ces contrevenants. Les personnels visés sont presque exclusivement les agents de surveillance.

Les biens, propriétés de la Direction générale des douanes font l'objet de 48 atteintes, près de la moitié sur des véhicules, soit une légère baisse par rapport à 2007 (54 faits recensés). Ce sont principalement des dégradations voire des détériorations qui constituent ces méfaits.

Les atteintes contre les agents et leurs biens, les services et installations des finances publiques en 2008

La Direction générale des finances publiques a recensé 447 attaques contre ses agents et ses services en 2008. Parmi ces dernières, on

dénombre 176 incidents visant les agents et leurs biens ainsi que 271 faits dirigés contre les services et ses installations.

Regards sur l'étranger

Chaque État ayant sa propre législation et des nomenclatures d'enregistrement spécifiques, il n'est pas possible de réaliser une étude comparative précise sur les statistiques de la criminalité enregistrée dans différents États. Des tendances peuvent néanmoins être dégagées, à partir de l'agrégation de données dans des indicateurs semblables à ceux utilisés par l'OND.

Les faits constatés d'atteintes aux biens (vols et destructions et dégradations) sont en baisse. Ils diminuent en Angleterre et Pays-de-Galles depuis 2003, et y chutent de - 6,1 % entre 2007 et 2008. Ces faits sont également en recul en Allemagne (- 3,5 % entre 2007 et 2008), et ce depuis 2002. Aux États-Unis, où les destructions et dégradations ne sont pas comptabilisées dans l'*Uniform crime report*, les vols diminuent depuis 2003, et affichent une légère baisse entre 2007 et 2008 (- 0,8 %).

Les atteintes à l'intégrité physique enregistrées évoluent de façon différente dans ces trois États, mais elles y sont toutes en baisse entre 2007 et 2008. La baisse est la plus forte en Angleterre et Pays-de-Galles (- 5,8 %), elle est de - 1,9 % aux États-Unis et de - 1,4 % en Allemagne. Les vols avec violences diminuent également (d'au moins - 5 % en Allemagne et Angleterre/Pays-de-Galles, de - 0,7 % aux États-Unis).

Aux États-Unis, l'**enquête de victimation** nationale recense entre 2007 et 2008 une baisse assez importante des vols : d'après l'enquête, les vols aux ménages diminuent de - 6,8 % et les vols sans violence aux personnes de - 29,6 %. L'évolution est, d'après l'**enquête BCS**, inverse en Angleterre et Pays-de-Galles : + 6 % et + 16,1 % pour chacune de ces catégories d'infraction. Les violences diminuent d'après ces enquêtes, de - 6,2 % aux États-Unis, de - 3,9 % en Angleterre et Pays-de-Galles.

La criminalité enregistrée en Allemagne, en Angleterre et Pays-de-Galles et aux États-Unis.

	Allemagne			Angleterre et Pays de Galles ¹			Etats-Unis		
	2007	2008	variation (%)	2007	2008	variation (%)	2007	2008	variation (%)
Atteintes aux biens	3 410 439	3 292 372	-3,5	3 482 304	3 271 002	-6,1			
Vols	2 614 640	2 493 193	-4,6	2 445 938	2 334 273	-4,6	10 388 606	10 209 770	-0,8
Destructions et dégradations	795 799	799 179	0,4	1 036 236	936 729	-9,6			
Atteintes à l'intégrité physique	585 357	578 176	-1,4	1 099 466	1 035 588	-5,8	1 408 337	1 438 012	+1,9
dont vols avec violences	52 949	49 913	-5,7	84 751	80 104	-5,5	445 125	441 855	-0,7

(1) Par année financière (du 1er avril au 31 mars)

La victimation en Angleterre et Pays-de-Galles et aux États-Unis.

	Angleterre et pays de Galles ¹			Etats-Unis		
	2007	2008	variation 2007-2008 (%)	2007	2008	variation 2007-2008 (%)
Vols aux ménages	3 755 000	3 982 000	6	17 508 530	16 319 180	-6,8
Cambrillages de résidences d'habitation	737 000	744 000	0,9	3 215 090	3 188 620	-0,8
Autres vols aux ménages	3 018 000	3 238 000	7,3	14 293 440	13 130 560	-8,1
Vols sans violences aux personnes	1 568 000	1 821 000	16,1	194 060	136 710	-29,6
Violences	2 200 000	2 114 000	-3,9	5 177 130	4 856 510	-6,2
Dont : Vols avec violences	315 000	272 000	-13,7	597 320	551 830	-7,6
Coups et blessures	1 063 000	1 116 000	5	4 579 810	4 304 680	-6,0

(1) Par année financière (du 1er avril au 31 mars)

ÉLÉMENTS DE MÉTHODE

Christophe SOULLEZ, Chef du département OND

Depuis sa création, l'Observatoire national de la délinquance rappelle dans toutes ses publications, que la mesure des phénomènes de délinquance exige de ne pas se limiter aux seules statistiques administratives sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie.

Celles-ci doivent nécessairement être complétées par des informations issues d'autres sources et notamment par les résultats des enquêtes directes auprès des victimes, qu'on appelle « enquêtes de victimation », qui permettent de disposer de données inédites qui portent tant sur les infractions non déclarées par les victimes que sur les caractéristiques de celles-ci (sexe, âge, profession, revenus, lieux d'habitation, statut marital, etc.).

Ce constat, les Américains l'ont fait il y a plus de 30 ans ¹⁰ et ils ont été suivis par les Anglais depuis 25 ans avec la British Crime Survey (BCS). Il y a quatre ans, la France s'est dotée à son tour d'un dispositif d'enquêtes annuelles de victimation. Ces enquêtes sont menées par l'INSEE sur un modèle défini en coopération avec l'OND. Les résultats sont analysés et diffusés par l'Observatoire national de délinquance.

On peut, pour illustrer l'intérêt de ces enquêtes, prendre l'exemple de la mesure des violences. Aujourd'hui, l'outil statistique policier ne permet pas de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics, des violences perpétrées dans la sphère privée (violences intrafamiliales ou conjugales). Celles-ci sont comptabilisées au sein d'un même index de l'outil statistique policier : l'index 7 sur les coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels. Il ne permet pas non plus de connaître le nombre de victimes qui ne déposent pas plainte, celles qui, pour de multiples raisons, ne vont pas jusqu'à aller déclarer à la police ou à la gendarmerie les violences qu'elles subissent.

Grâce à une enquête directe auprès des victimes potentielles, on acquiert une connaissance des phénomènes de violences, inaccessible précédemment. On peut notamment déterminer le profil des victimes, leur lien avec leur agresseur, le taux de plainte, la qualité de l'accueil de la police pour celles qui ont porté plainte ou encore les causes de l'absence de plainte pour les autres. Grâce à ce type d'enquêtes, la question des violences aux personnes peut être abordée de façon plus précise et nous permet ainsi de distinguer les violences commises sur la voie ou dans les lieux publics des violences entre époux ou encore entre ex-conjoints ¹¹.

La mise en place du dispositif d'enquêtes annuelles de victimation INSEE-OND place la France, aux côtés des États-Unis et de la Grande-Bretagne, parmi les pays qui disposent ainsi d'un double système statistique pérenne, permettant de mieux appréhender la réalité criminelle.

Comme l'expérience le montre, les enquêtes de victimation sont très appréciées des personnes interrogées. Victimes et non victimes constatent que l'on s'intéresse à leur sécurité au quotidien et que certains événements qui ont perturbé leur vie sont pris en considération. Elles rapprochent ainsi le décideur politique du citoyen sur ce thème majeur de la sécurité des personnes et des biens.

La transparence ne consiste donc pas à ne retenir que les informations officielles sur les faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie. En effet, on le sait, de très nombreuses victimes ne déposent pas plainte auprès des services de police ou des unités de gendarmerie. **Il est donc capital de mener des enquêtes de ce type afin de mieux cerner la réalité criminelle au-delà des seuls faits déclarés.**

.... (10) Voir l'article de Jean-Paul Grémy « La première enquête de victimation au monde : the national crime victimization survey (NCVS) », Rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre.

(11) Voir l'article « Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles en 2005 et 2006 », rapport annuel 2007, OND/INHES, novembre 2007 et « Grand angle n°14 », OND/INHES, juillet 2008

1

L'état 4001 ¹²

En France, les statistiques de la criminalité et de la délinquance enregistrées par les services de police et les unités de la gendarmerie sont centralisées et publiées depuis 1972 par le ministère de l'Intérieur. Elles incluent l'ensemble des crimes et délits (incriminations du code pénal), constatés par les différents services de police et les unités de la gendarmerie nationales, faisant l'objet d'un procès-verbal adressé au parquet. Cette compilation, composée de 107 index (dont 4 ne sont pas utilisés) et de 12 colonnes, se nomme « état 4001 ».

Il appartient au service central d'étude de la délinquance de la division des études et de la prospective (DEP) de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) de collecter auprès des différentes directions de la police et de la gendarmerie nationales les données chiffrées alimentant la base statistique nationale. Elle assure la centralisation terminale et l'exploitation des données chiffrées 4001 (chiffres tous services et par service de constatation).

Les données statistiques collectées par la DCPJ répondent à trois critères :

- L'enregistrement des seuls crimes et délits portés à la connaissance des services de police ainsi que des unités de gendarmerie et consignés dans une procédure transmise à l'autorité judiciaire.
- Une nomenclature comportant 107 index et 12 colonnes qui recense les faits constatés, les faits élucidés, les gardes à vue ainsi que des données relatives aux personnes mises en cause (majeur, mineur, français ou étrangers, suites judiciaires).
- Des règles méthodologiques communes à l'ensemble des services collecteurs.

La comptabilisation statistique des crimes et délits s'effectue à partir d'unités de compte (victime, victime entendue, plaignant, infraction, procédure, auteur, véhicule et chèque) spécifiques à chacun des index de la nomenclature. Ces unités de compte fixent les modalités de

comptage au moment de l'enregistrement. Les unités de compte sont donc différentes selon les infractions.

La collecte des données est réalisée au niveau de chaque service collecteur chaque fois qu'est établie une procédure judiciaire dans laquelle est consignée une infraction présumée crime ou délit. La collecte est donc centralisée au niveau de chacune des directions de la police (sécurité publique, police aux frontières, renseignement intérieur, police judiciaire, préfecture de police) et de la gendarmerie nationales. Il revient à ces échelons centraux de transmettre l'intégralité de leurs fichiers statistiques (par voie télématique et disquettes) à la DCPJ (art. D.8 du code de procédure pénale).

Pour la police nationale, la collecte s'effectue grâce à une application interne au ministère de l'Intérieur : le STIC-FCE (système de traitement des infractions constatées – faits constatés élucidés) qui permet d'enregistrer dans des grilles de saisie des données issues des procédures traitées par les officiers de police judiciaire. Pour la préfecture de police de Paris, le même travail est effectué à partir d'un système appelé OMEGA.

Pour la gendarmerie nationale, les fichiers statistiques créés sur les bases départementales des statistiques de la délinquance (BDSD) de la gendarmerie rassemblent des données saisies dans les messages d'information statistique (MIS) établis par les brigades territoriales. L'ensemble des bases départementales est ensuite fusionné mensuellement dans une base nationale de données traitée à Rosny-sous-Bois.

L'état 4001 ne porte que sur les crimes et délits faisant l'objet d'un procès-verbal. Il exclut donc les contraventions qui, tout en étant portées à la connaissance des services, ne sont pas enregistrées dans l'outil statistique officiel. Il ne recense pas non plus les signalements des usagers en main courante ou les délits routiers.

••• (12) Voir également « L'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001) : généralités et limites » ; « Comment appréhender l'état 4001 ? », Rapport annuel 2005, OND/INHES, mars 2006.

Les enquêtes de victimation

On appelle enquête de victimation un type d'enquête où les personnes répondantes sont interrogées sur certaines infractions dont elles ont pu être victimes au cours d'une période donnée. Les infractions qui figurent généralement dans les questionnaires de victimation sont les cambriolages, les vols de voitures, les vols à la roulotte, le vandalisme contre le véhicule, les vols simples ou avec violences et les agressions.

Pour chaque type de victimation, on mesure sa fréquence durant la période de référence (une personne peut, par exemple, avoir été cambriolée deux fois au cours de la période). Puis, on cherche à obtenir plus de détails sur la dernière victimation en date. On demande si, suite à la victimation, une plainte ou une simple

déclaration a été déposée à la police ou à la gendarmerie. On demande éventuellement les motifs du non-sigalement.

L'ensemble des indicateurs fournis par les enquêtes de victimation permet de mieux connaître les catégories de la population ou bien les territoires qui sont les plus exposés à telle ou telle sorte d'atteintes. Ils permettent aussi de mesurer l'existence et la nature éventuelle d'un lien entre degré d'exposition ou de victimation et opinions sur la sécurité. Via le taux de plainte, ils permettent aussi d'évaluer le nombre d'atteintes qui ne sont pas enregistrées par les services de police ou les unités de gendarmerie au regard de celles qui sont comptabilisées dans les statistiques administratives.

Enquête de victimation et état 4001

Tous les délits et les crimes portés à la connaissance des autorités ne sont pas recensés dans les enquêtes de victimation (ex. : infractions économiques et financières, infractions à la législation sur les stupéfiants ou à la police des étrangers, homicides, etc.) alors qu'ils le sont dans l'état 4001.

Par ailleurs, le champ des infractions enregistrées par l'enquête de victimation est bien plus large que celui des statistiques administratives puisqu'il comprend une partie des contraventions (injuries, petites violences sans ITT ou vandalisme) ou des signalements en main courante non comptabilisés dans les statistiques de l'état 4001.

L'enquête de victimation est donc source d'information complémentaire de l'ensemble des statistiques administratives. On peut dire que ces dernières révèlent la criminalité connue alors que les enquêtes de victimation révèlent la criminalité vécue.

À partir des réponses des personnes interrogées lors d'une enquête de victimation, on peut estimer, pour une infraction abordée dans l'enquête, le nombre total de faits subis au

cours d'une année donnée et parmi ceux-ci, le nombre de faits ayant été suivis d'une plainte. Une enquête de victimation fournit donc, pour chaque infraction qu'elle propose, une mesure autonome d'une statistique administrative bien connue : le nombre de faits constatés par la police et la gendarmerie enregistrés grâce à l'outil de saisie appelé « état 4001 ».

Spontanément, on pourrait penser que les chiffres relatifs à un même phénomène obtenus d'une part, en collectant des données administratives, d'autre part en exploitant des données d'enquêtes, doivent être proches voire égaux. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas sans pour autant que l'une ou l'autre des sources soit en cause. Un enregistrement dans l'état 4001 signifie qu'il y a eu l'intervention d'un professionnel, policier ou gendarme, dans le processus de saisie, lors de la rédaction du procès verbal initial notamment. L'acteur décisif dans une enquête de victimation n'est pas un professionnel mais la victime. Il n'existe pas de nécessité pour que policier et victime perçoivent un même événement de façon similaire.

Pour chaque infraction de type délits, on vérifie si le total estimé des plaintes à partir de

l'enquête est compatible avec celui des faits constatés par la police ou la gendarmerie. Si c'est le cas, on en conclut *a posteriori* que les deux sources mesurent sans doute des phénomènes proches. Quand ce n'est pas le cas, on recherche des motifs pouvant expliquer le décalage observé et, en général, on trouve plusieurs raisons portant sur les définitions ou les exclusions.

Avant toute comparaison, il faut toujours veiller à ce que les grandeurs issues d'une enquête de victimation et de l'état 4001 soient comparables, du strict point de vue théorique. La période de temps, les définitions, le mode de comptage doivent être compatibles pour permettre la confrontation.

À cet égard, on peut rappeler que le total des faits constatés enregistrés dans l'état 4001 est composé d'atteintes, qui ne sont pas abordées lors des enquêtes de victimation, comme les

infractions économiques et financières ou celles révélées par l'action des services. **De ce fait, le chiffre global des faits constatés ne peut en aucun cas être comparé avec les données de l'enquête de victimation.** Inversement, pour certaines atteintes, comme les violences ou les actes de destruction ou de dégradation, seuls les faits les plus graves sont des délits et ont donc vocation à être enregistrés dans l'état 4001. Les atteintes plus légères sont des contraventions qui, par construction, ne sont pas comptées parmi les faits de l'état 4001. La comparaison directe du total des faits mesurés lors d'une enquête de victimation puis dans l'état 4001 conduit à d'importantes erreurs d'interprétation. La comparaison est toujours envisageable, mais elle doit se faire dans un cadre méthodologique très précis si on recherche des conclusions pertinentes. **On s'attachera toujours plus à comparer les évolutions en tendance plutôt que les niveaux bruts mesurés une année donnée.**

4

Comparaison n'est pas raison

Chaque année, lors de la publication du bilan annuel ou du rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance, de nombreuses entités – journaux, agences de tourisme et d'autres structures manifestant de l'intérêt pour la criminalité – utilisent les chiffres présentés pour faire un classement des régions ou des départements.

Ces classements ne sont qu'un rapide extrait du choix offert aux utilisateurs de ces données. Ceux-ci ne s'intéressent pas aux multiples facteurs qui caractérisent la criminalité dans un petit département, un grand département, une région ou une autre zone déterminée. En conséquence ces classements conduisent à des analyses parfois simplistes ou incomplètes qui engendrent des perceptions trompeuses.

Pour mesurer la criminalité, et l'efficacité de la réponse policière d'une zone à l'autre, il est nécessaire de prendre en compte différents facteurs, dont certains ayant un impact significatif sur la criminalité, qui ne sont pas aisément mesurables ou généralisables dans tous les lieux.

Des informations géographiques et démographiques sont des éléments susceptibles d'impacter la nature et/ou l'évolution des crimes et délits enregistrés. Plusieurs sources d'information accessibles, permettent de faciliter l'étude d'un certain nombre de variables affectant localement la criminalité. Par exemple, les données de l'INSEE peuvent être utilisées pour mieux comprendre la structure d'une population locale. Le caractère fluctuant de la population, sa composition par âge et sexe, son niveau d'éducation et la structure familiale dominante, sont des facteurs importants pour mieux évaluer et comprendre la question de la criminalité.

Les chambres de commerce, certaines agences gouvernementales, ou des structures parapubliques fournissent des informations relatives au tissu économique et culturel des régions et départements. Avoir connaissance des composantes industrielles d'une zone, sa dépendance par rapport aux zones voisines, son système de transport, sa dépendance économique par rapport aux non résidents (comme les touristes), sa proximité par rapport à des installations militaires, des services pénitentiaires, etc. peut

contribuer à mieux appréhender les caractéristiques des crimes et délits constatés par la police et la gendarmerie.

L'activité des services de police et des unités de gendarmerie est également un facteur clé de compréhension de la nature et de l'ampleur de la criminalité survenant dans un secteur. Par exemple, un département peut enregistrer plus de délits qu'un autre de taille comparable, non pas parce qu'il y a plus de criminalité, mais plutôt parce que les services de police déploient

une plus forte activité et identifient plus d'infractions. L'attitude des citoyens face à la criminalité et leurs pratiques de déclaration de la criminalité ont également un impact sur le volume de faits portés à la connaissance de la police.

Il incombe à tous les utilisateurs de données d'être bien formés sur la façon de comprendre et d'interpréter les évolutions des crimes et délits enregistrés en France. C'est pourquoi, à chaque étude, l'OND rappelle les règles méthodologiques.

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	7
INTRODUCTION	9
PRINCIPAUX RÉSULTATS	13
PRÉAMBULE MÉTHODOLOGIQUE	37

DOSSIER 1 – LA VICTIMATION

La victimation en 2008 : atteintes aux biens des ménages et atteintes personnelles déclarées par les 14 ans et plus	45
Les victimes de violences physiques et de violences sexuelles dans les enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2008 et 2009.....	101
Les opinions des personnes de 14 ans et plus sur leur sécurité personnelle : le sentiment d'insécurité au domicile	159
Les opinions des personnes de 14 ans et plus sur leur sécurité personnelle : le sentiment d'insécurité dans le quartier.....	169
Des bandes de jeunes en France : une enquête de délinquance autoreportée auprès des collégiens.....	177

35

DOSSIER 2 – CRIMES ET DÉLITS CONSTATÉS

L'activité des offices centraux de police judiciaire	
– Criminalité organisée et délinquance spécialisée : les tendances observée, au cours de l'année 2008, par les offices centraux de la direction centrale de la police judiciaire	189
– L'activité 2008 des offices centraux de police judiciaire de la direction générale de la Gendarmerie nationale	197
Les crimes et délits enregistrés à Paris en 2008	203
Les signalements d'usagers enregistrés dans la main courante de la préfecture de Police de Paris en 2008	231
Éléments de mesure des violences entre conjoints	247
Éléments de connaissance de la fraude documentaire à l'identité	263

FICHES THÉMATIQUES

1. Les atteintes aux biens enregistrées en 2008	272
2. Les atteintes aux biens en 2008 par département.....	276
3. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrées en 2008.....	282
4. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique par département en 2008.....	286
5. Les escroqueries et infractions économiques et financières enregistrées en 2008	292
6. Les infractions révélées par l'action des services en 2008	296
7. Les « autres crimes et délits » enregistrés en 2008.....	300
8. Les personnes mises en cause pour crimes et délits en 2008.....	304
9. Les mineurs et les majeurs mis en cause en 2008	310
10. Les hommes et les femmes mises en cause en 2008	316
11. Français et étrangers mis en cause en 2008	322
12. Les mis en cause pour atteintes aux biens en 2008	328
13. Les mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2008	334
14. Les mis en cause pour escroqueries et infractions économiques et financières en 2008	340
15. Les mis en cause pour infractions révélées par l'action des services en 2008	344
16. Les faits élucidés et le rapport « élucidés / constatés » en 2008	348
17. Les phénomènes criminels traités par la douane en 2008.....	354
18. Les infractions au code de la consommation et au droit de la concurrence en 2008	360
19. Les infractions fiscales en 2008.....	362
20. Les vols de métaux enregistrés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante	366
21. Les vols dans les coffres bancaires et les distributeurs automatiques de billets de banque recensés par l'OCLDI en 2008	372
22. Les vols de fret recensés par l'Office central de lutte contre la délinquance itinérante en 2008.....	378
23. Les atteintes à l'environnement constatées par la Gendarmerie nationale en 2008.....	386
24. Les signalements des usagers dans la main courante informatisée en 2008	394
25. Insécurité et délinquance routières.....	408
26. Les contraventions dressées pour violences par les unités de la Gendarmerie nationale en 2008	416
27. Les violences et les incivilités recensés dans le football amateur lors de la saison 2008-2009	424
28. Étude des atteintes contre le groupe La Poste, ses collaborateurs, ses clients et ses activités.....	430
29. Évolutions et connaissance du phénomène des vols de métaux à la SNCF	436
30. Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009	438

LES ATTEINTES DECLARÉES PAR CERTAINES PROFESSIONS

1. Les atteintes aux personnels et aux biens de la Police nationale en 2008	448
2. Les atteintes aux personnels de la Gendarmerie nationale en 2008	450
3. Les condamnations pour infractions dont sont victimes les magistrats (2000-2008)	452
4. Les incidents déclarés par les sapeurs-pompiers de Paris en 2008	456
5. Les agressions déclarées par les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels	458
6. Les atteintes aux biens et aux personnels de la direction générale des douanes et droits indirects en 2008	462
7. Les infractions à la législation du travail et les atteintes aux agents de contrôle en 2008	464
8. Les faits de nature à troubler la tranquillité publique dans les équipements municipaux de la ville de Paris.....	466
9. Les atteintes contre les agents et leurs biens, les services et installations des finances publiques en 2008	476
10. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux Île-de-France/hors Île-de-France	478
11. Les atteintes physiques et verbales subies par les personnels des entreprises de transport sur les réseaux bus/tram et métro/RER/trains	480
12. Les atteintes subies par les personnels de la RATP et de la SNCF : distinction atteintes physiques/atteintes verbales	482
13. Les agressions déclarées par les médecins en 2007 auprès du Conseil national de l'ordre	486
14. Les actes de violence signalés en milieu hospitalier en 2008	488
15. Les atteintes volontaires déclarées par le corps arbitral de football en 2008-2009.....	492

37

RÉPONSES PÉNALES

L'activité judiciaire pénale	499
Les personnes prises en charge par l'administration pénitentiaire en 2008.....	515
Sanction pénale. Quelles sont les infractions sanctionnées ? À quoi condamne-t-on ? Les sanctions sont-elles plus «lourdes» aujourd'hui qu'hier ?	523
Démographie des lieux privation de liberté	535
Démographie du placement sous écrou	553
Processus pénal et origines des mis en cause	559

GÉOGRAPHIE CRIMINELLE DE LA FRANCE

Géographie départementale des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2008	569
---	-----

REGARDS SUR L'ÉTRANGER

Le recul de la criminalité au Canada et au États-Unis entre 1990 et 2000 : le rôle de la sécurité privée	622
La criminalité enregistrée aux États-Unis en 2008	628
La criminalité déclarée aux États-Unis à travers le National Crime Victimization Survey.....	632
La criminalité enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles en 2008-2009.....	634
La victimation en 2008-2009 en Angleterre et au Pays de Galles selon la British Crime Survey ...	638
La criminalité enregistrée en Allemagne en 2008	642
Synthèse des résultats de l'enquête effectuée auprès des cantons concernant les jeunes multirécidivistes par l'Office fédéral de Justice et de Police de la Confédération Suisse (juillet 2009)	646
Analyse des résultats de l'enquête nationale mexicaine de victimation (ENSI 5).....	652

LES PRÉCONISATIONS 2009

Les préconisations 2009 du Conseil d'orientation de l'OND.....	665
--	-----

SUIVI DES PRÉCONISATIONS

Les suites des préconisations émises par le Conseil d'orientation de l'OND	671
--	-----

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ORIENTATION

Observations de Jacques MAHEAS	681
--------------------------------------	-----

ANNEXES

Les indicateurs de l'OND.....	685
Rapport d'activités 2008 du département OND	689
Notices sur les personnels OND.....	695
Les rédacteurs des articles	697
Remerciements	703
Bibliographie	705
Séances du Conseil d'orientation de l'OND.....	707

LES PRÉCONISATIONS 2009 DU CONSEIL D'ORIENTATION DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE

Au regard de ses analyses, des échanges avec ses partenaires et des objectifs prévus dans son décret de création, l'observatoire national de la délinquance a notamment pour mission de « communiquer les conclusions qu'inspirent ses analyses aux ministres intéressés et aux partenaires de l'observatoire ». Dans ce cadre, et aux fins d'amélioration des dispositifs de politique publique, l'observatoire national de la délinquance préconise la mise en œuvre de plusieurs actions qui contribueraient à une meilleure connaissance et une appréhension plus efficace des évolutions de la criminalité et de la délinquance, du profil des auteurs d'infractions et de leurs victimes.

Ces propositions s'ajoutent aux travaux, études et préconisations des précédents rapports actuellement en cours.

Statistiques judiciaires et penitenciaires : pour une prise en compte progressive de ces données dans le cadre de la mise en place de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

1

39

Depuis sa création, il y a 6 ans, l'Observatoire national de la délinquance (OND) ordonne et diffuse les résultats des enquêtes de victimation réalisées en collaboration avec l'INSEE et analyse l'évolution des crimes et délits enregistrés par les services de police et les unités de gendarmerie. Depuis deux ans, l'OND a souhaité également s'investir dans la réalisation et la diffusion d'études qualitatives en vue de mieux appréhender les mutations des phénomènes criminels ou les caractéristiques des victimes et des auteurs mis en cause.

Suite au rapport de la mission « déceler-étudier-former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique », remis au Président de la République et au Premier ministre le 20 mars

2008, et au projet de décret visant à créer l'Institut national des Hautes Études de Sécurité et de Justice, il est prévu que l'OND soit doté d'un statut interministériel et qu'il s'ouvre à l'analyse et à la publication des statistiques sur les réponses pénales. Il prendrait alors le nom d'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP).

Son champ de compétence a ainsi vocation à être étendu à l'ensemble du processus pénal : des faits constatés par la police et la gendarmerie nationales à l'étude de la récidive des infractions pénales, en passant par l'activité des juridictions de jugement et l'exécution des mesures et sanctions pénales.

Cette approche visant à analyser statistiques policières et statistiques judiciaires était d'ailleurs préconisée par le rapport parlementaire Caresche-Pandraud qui a notamment été à l'initiative de la création de l'OND. Elle s'inscrit également

dans la perspective de disposer, à moyen terme, d'une vision de l'ensemble de la chaîne pénale suite à la modernisation des systèmes d'information des ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Dans le même état d'esprit ayant prévalu à la création de l'OND, selon des méthodes identiques à celles ayant contribué au développement de ses travaux, en lien avec l'article 7 de loi pénitentiaire et dans une démarche collaborative avec les

services du ministère de la Justice, le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance recommande la réalisation d'études et d'analyses sur les réponses pénales telles que prévues par le projet de décret visant à créer l'INHESJ.

2

Contribuer à la mise en place d'observatoires départementaux de la délinquance

L'Observatoire national de la délinquance a été saisi par plusieurs collectivités territoriales, et notamment les départements de la Seine-

Saint-Denis et des Alpes-Maritimes, en vue de les accompagner dans la mise en place d'observatoires départementaux de la délinquance.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance suggère que des partenariats puissent être conclus entre l'INHES/OND, le Comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD), le Conseil interministériel des villes (CIV) et les collectivités locales intéressées.

Il suggère également que, dans ce cadre, la réalisation d'extensions départementales de l'enquête nationale de victimation puisse être envisagée.

3

Numéro unique de procédure

Le groupe de travail interministériel chargé de mettre en œuvre la transmission télématique des procédures pénales se réunit régulièrement en vue de s'assurer de l'opérabilité des nouvelles applications informatiques de la Police, de la Gendarmerie et de la Justice (Ardoise, Pulsar, Cassiopée) qui permettront de disposer d'une traçabilité des procédures.

Il s'agit de données issues des procédures (BEJ ou CRE) qui vont être importées dans l'application justice Cassiopée. Cela va permettre aux agents des bureaux d'ordre de récupérer les données de ces procédures en évitant une resaisie de celle-ci dans l'application Cassiopée.

Les données qui pourront être récupérées sont celles concernant les personnes physique et morale ayant un rôle auteur, victime ainsi que les infractions qui leurs sont liées.

Lors de la création d'une affaire issue d'une procédure de la PN ou de la GN dans l'application Cassiopée, un identifiant justice sera créé afin de pouvoir communiquer entre nos différents systèmes informatiques. Il s'agit d'un identifiant technique qui est unique à chaque affaire.

Par ailleurs, des données seront transmises directement Cassiopée vers les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie : les données de mise à jour effectuée par les services de la justice dans l'application Cassiopée (modification d'état civil, requalification technique d'une NATINF, ...) et les décisions de justice : classement sans suite, relaxe, acquittement et non lieu dont bénéficie une personne mise en cause.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance se félicite des avancées réelles des travaux de ce groupe de travail et encourage la poursuite de

ceux-ci afin de pouvoir disposer, au plus tôt, des premiers résultats de ce nouveau dispositif de suivi des procédures.

La délinquance enregistrée dans les transports en commun

En décembre 2008, l'OND a publié une étude sur les phénomènes de délinquance dans les transports ferrés d'Île-de-France (*Grand angle n°15*). Cette étude reposait sur les plaintes collectées au cours de l'année 2007 par le Service Régional de la Police des Transports. Par ailleurs, pour une partie de ces plaintes, l'OND a recensé des informations sur les plaignants (âge, sexe, lieu de résidence, profession etc.). Cette étude

présentait à la fois les caractéristiques principales des actes commis dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France et le profil des plaignants.

En septembre 2009, et pour la première fois, l'OND a publié une étude sur la victimation dans les transports en commun en procédant à l'analyse des résultats de l'enquête nationale de victimation.

Afin de compléter ces deux premières études sur la délinquance dans les transports en commun, le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance propose de réaliser, en collaboration avec

la Direction centrale de la police aux frontières et l'Observatoire national de la délinquance dans les transports, une étude sur la délinquance enregistrée dans les transports en commun.

Violences physiques et violences intrafamiliales

La question de la mesure des plaintes pour violences intrafamiliales a fait l'objet de plusieurs études et notes du département de l'Observatoire national de la délinquance. Le *Grand angle n°14* de juillet 2008 avait déjà tenté de mesurer la part des faits constatés de violences volontaires (non mortelles) sur personnes de 15 ans et plus (index 7 de la nomenclature de l'état 4001) dans les départements.

L'outil statistique policier, l'état 4001, ne permet pas, en effet, aujourd'hui de distinguer les violences selon leurs caractéristiques (violences commises sur la voie publique, au domicile, dans les lieux public ou encore au travail). Toutes les violences délictuelles ou criminelles sont enregistrées dans un seul et même index de l'état 4001.

Toutefois, afin d'apporter une réponse de plus court terme, et dans le cadre du rapport du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance sur les violences conjugales, l'Observatoire national de la délinquance a travaillé avec les directions générales de la police et de la gendarmerie nationale en vue de disposer de données statistiques sur les violences intrafamiliales extraites du STIC pour la police et de l'alimentation de la base nationale de la délinquance à partir des index de l'état 4001 pour la gendarmerie nationale.

Quinze index de l'état 4001 feront l'objet d'un enrichissement concernant les liens entre auteurs et victimes répartis en 14 catégories.

En attendant la mise en place du système ARDOISE, et alors que l'évolution des faits de violences enregistrés constitue une préoccupation pour les autorités, le conseil

d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance préconise la réalisation d'une première étude nationale sur les faits de violences intrafamiliales.

6

Analyse spatiale et temporelle de la délinquance enregistrée sur les territoires du « Grand Paris »

Les résultats des études expérimentales menées par l'OND en étroite coopération avec la Direction de la Police Urbaine de Proximité (DPUP) et son Unité de coordination des services territoriaux (UCST) confirment l'hypothèse selon laquelle une part de la criminalité enregistrée à Paris n'est pas commise sur le territoire de la capitale mais dans les autres départements de l'Île-de-France ou dans d'autres régions.

Le décret n°2009-898 du 24 juillet 2009 confie à la préfecture de Police, la recherche, la centralisation et l'analyse de renseignements (...) dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public notamment ceux relatifs aux phénomènes de violences. Cette centralisation, permise par la mise en œuvre de la première étape de l'organisation du « Grand-Paris », implique que l'analyse statistique de la criminalité effectivement commise à Paris pourra prendre en

compte dès 2009 les faits enregistrés dans les trois départements de la petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne) en plus des faits effectivement commis à Paris.

En outre, cette analyse permettrait aussi d'étendre le champ spatial de l'étude des phénomènes criminels commis à Paris aux incidents commis en petite couronne. Cette nouvelle approche spatiale sera mieux à même de rendre compte de la réalité des déplacements des mis en cause et des victimes au-delà des limites artificielles administratives du territoire de la Capitale.

Ainsi, l'analyse géostatistique de la criminalité commise à Paris et dans les départements de la petite couronne pourra être envisagée comme étant commise sur un seul et même territoire : l'agglomération parisienne.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance recommande de poursuivre la coopération engagée

avec la DPUP-UCST sur l'analyse de la criminalité dans ses dimensions spatiale et temporelle étendues au « Grand-Paris ».

42

7

Les caractéristiques des outrages

Les délits d'outrage à dépositaire de l'autorité publique sont en augmentation depuis une dizaine d'années et cette hausse est parfois sujette à polémique en l'absence de connaissance

sur les caractéristiques des victimes mais également sur les conditions conduisant à la rédaction des procédures pour outrages.

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance suggère de mener une étude qualitative, soit à partir d'une extraction des bases de données,

soit à travers l'analyse d'un échantillon représentatif de procédures papiers, sur l'évolution et les caractéristiques des outrages à dépositaire de l'autorité publique.

8

La délinquance enregistrée sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy

À l'instar des zones touristiques ou commerciales, tous les aéroports français, selon leur capacité d'accueil, sont des zones où l'activité est très élevée et qui sont parfois comparées à de véritables petites villes.

La diversité et le volume des emplois qu'ils génèrent mais aussi le flux de circulation des passagers, le transport de fret et de bagages, l'activité commerciale et commerçante font des aéroports des lieux qui sont les cibles de

certain types de crimes et délits. L'atypisme des plates-formes aéroportuaires est renforcé par le fait que de nombreuses administrations interviennent, que les règles de sécurité et de

sûreté y sont spécifiques et que ces lieux sont devenus de véritables zones d'attente pour des milliers de touristes en partance, en transit ou à l'arrivée.

L'Observatoire national de la délinquance s'étant déjà intéressé à la délinquance enregistrée dans les transports en commun, et suite à des premiers contacts avec les autorités chargées de la sécurité sur la plate-forme de Roissy, le conseil d'orientation

propose de procéder, en collaboration avec les administrations ou entreprises concernées, la première étude statistique sur la délinquance constatée sur la plate-forme aéroportuaire de Roissy.

LES PERSONNELS DU DÉPARTEMENT OND DE L'INHES AYANT CONTRIBUÉ À LA RÉDACTION DU RAPPORT

Christophe SOULLEZ, 38 ans, est chef du département de l'Observatoire national de la délinquance depuis le 1^{er} janvier 2004. Auparavant, il a exercé des fonctions de direction de cabinet au sein de plusieurs collectivités territoriales. Titulaire d'un DEA de droit pénal et d'un DESS d'ingénierie de la sécurité, diplômé de l'Institut de criminologie de Paris, il est également enseignant à l'école des officiers de la Gendarmerie nationale (EOGN), à l'École nationale supérieure de police (ENSP) et à l'Université Paris II.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont « Les violences urbaines » (Milan, 1999) et « Lexique de la sécurité » (PUF, 2001). Il est co-auteur, avec Luc RUDOLPH, de « La police en France » (Milan, 2000), « Insécurité la vérité ! » (JC Lattès, 2002) et « Les stratégies de la sécurité » (PUF 2007), et avec Alain BAUER de « Violences et insécurité urbaines » (PUF, QSI, 2007) et des « Fichiers de police et de gendarmerie » (PUF, QSI, 2009).

Il est rapporteur du Groupe de Travail sur les fichiers de police et de gendarmerie (présidé par Alain Bauer) et a été membre du Groupe de Travail sur la sécurité au quotidien (présidé par Michel Gaudin) et sur le rapprochement des instituts chargés de la recherche et de la réflexion stratégique (présidé par Alain Bauer).

Cyril RIZK, 36 ans, est statisticien, agent de la fonction publique de l'État, et responsable des statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis novembre 2003. Il est attaché principal de l'INSEE et ancien élève de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (promotion 1997). Chargé d'études à la sous-direction de la statistique, des études et de la documentation du ministère de la Justice de 1997 à 2001. Responsable de l'enquête « Vie de quartier » au sein de la division sur les conditions de vie des ménages à la direction générale de l'INSEE de 2001 à 2003.

Julie BOÉ, 24 ans, agent de la fonction publique de l'État, chargée d'étude en statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis septembre 2006. Elle est attachée de l'INSEE et ancienne élève de l'École nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (promotion 2004).

Jean-Luc BESSON, 51 ans, agent de la fonction publique territoriale est chargé d'étude cartographie SIG à l'Observatoire national de la délinquance depuis novembre 2005 et détaché auprès de l'INHES/OND depuis le 1^{er} janvier 2007. Il est attaché territorial, ancien directeur de service de la Direction prévention et relations police justice de la ville de Roubaix. Diplômé en journalisme, diplômé en victimologie, auditeur régulier de séminaires et classes d'études organisés par le *National Institute of Justice* et le *National Law Enforcement & Corrections Technology Center* sur l'approche cartographique de la criminalité, il a piloté le premier programme d'échange partenarial de données ville/police. Il est l'auteur de l'ouvrage « Les cartes du crime », PUF 2005, du « Guide du coordinateur CLS-CLSPD », Éditions Territoriales, 2005, co-directeur du classeur « Sécuriser la Ville » Éditions Territoriales, 2005, co-auteur de l'ouvrage « Géographie de la France Criminelle », Éditions Odile Jacob, 2006. Il est intervenant dans plusieurs Masters de sécurité publique organisés par les universités de Paris-II Assas, Clermont-Ferrand et l'EOGN.

Valérie BONVOISIN, 45 ans, est lieutenant de Gendarmerie et chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance depuis mars 2005. Entrée dans la Gendarmerie nationale en 1983, elle a servi en brigades départementales, en brigade de recherches départementale, a effectué un détachement à l'École de Gendarmerie de Montluçon comme instructeur. Affectée comme opératrice puis chef du plateau gendarmerie à la section centrale de coopération opérationnelle de police (SCCOPOL), service interministériel, elle a participé à la mise en place du SIRENE, élaboré les procédures de travail des gendarmes opérateurs, collaboré à la réalisation de la fiche technique gendarmerie « Aide à la procédure Schengen ». En 1994, elle a officié en Ex-Yougoslavie dans le cadre des opérations extérieures sous couvert de l'ONU.

Yannick SILVAIN, 41 ans, adjudant de Gendarmerie, est chargé d'études à l'Observatoire national de la délinquance depuis décembre 2006. Militaire de la Gendarmerie nationale depuis 1989, il a servi en brigade territoriale, en qualité de gendarme puis de gradé adjoint au Commandant de brigade. Depuis 2001, il fait partie du réseau des Formateurs Relais Enquêteurs Environnement de la Gendarmerie. Il a suivi en 2003 une formation au risque NBC (nucléaire, biologique, chimique) dispensée par le centre de défense NBC à Draguignan.

Rachid BENAZRINE, 39 ans, est commandant de la Police nationale. Chargé d'études à l'OND depuis le 1^{er} avril 2005, il a auparavant exercé ses fonctions au Commissariat de Sécurité Publique de Cergy-Pontoise, dans le Val-d'Oise, où, parmi ses différentes attributions, il s'est vu confier la responsabilité de la Police de Proximité de Pontoise, de 2000 à 2004, puis de Saint-Ouen-l'Aumône de 2004 à 2005. Rachid Benazrine a quitté l'OND en septembre 2009 pour un retour dans un service actif.

Lucie HUGER, 24 ans, est chargée d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis mars 2009. Ancienne étudiante à l'Institut d'études démographiques de l'université Bordeaux-IV, elle a réalisé son stage de fin d'études au sein de la mairie de Saint-Nolff sur des Projections de la population de la commune ayant pour but d'aider à la prise de décision des politiques publiques locales.

Olivier GOURDON, 33 ans, attaché d'administration du ministère de l'Intérieur et chargé de mission à l'Observatoire national de la délinquance depuis janvier 2006. Il a exercé des fonctions antérieures au commissariat central du 18^e arrondissement de Paris, puis à la Direction centrale de la police judiciaire, où il était délégué français aux comités financiers, ressources humaines et sécurité de l'Office européen de police (Europol) à La Haye. Il a ensuite effectué un détachement auprès de la préfecture de la région Martinique.

Astride OURIACHI, 45 ans, attachée d'administration du ministère de l'Intérieur est chargée de mission à l'Observatoire national de la délinquance depuis septembre 2009. Nommée à l'issue de sa scolarité au sein de l'Institut Régional d'Administration de Metz, elle exerçait précédemment la fonction d'assistante sociale du personnel au sein du ministère de l'Économie et des Finances.

Christine AUMONT, 48 ans, adjointe administrative de la Police nationale est chargée du secrétariat de l'Observatoire national de la délinquance depuis novembre 2007. Elle a exercé des fonctions antérieures à la Direction de la surveillance du territoire puis à l'INHES où elle a occupé différents postes (logistique, formation et bureau des finances). Christine Aumont a quitté l'OND en septembre 2009 pour un autre service de la Direction générale de la Police nationale.

Salma MEDOU, 26 ans, stagiaire à l'Observatoire national de la délinquance depuis mars 2009. Étudiante en Master I à l'Institut de démographie de l'université Paris-I.

Mélanie BERARDIER, 25 ans, est chargée d'études statistiques à l'Observatoire national de la délinquance depuis octobre 2008. Ancienne étudiante à l'Institut de démographie de l'université Paris-I. Elle a réalisé un mémoire de Master I sur *Les homicides conjugaux en Île-de-France entre 2000 et 2006 par voie de presse*. Puis, elle a effectué son stage de fin d'études à l'Institut national des études démographiques sur *La comparaison de la mesure des violences conjugales à partir de trois enquêtes nationales* (ENVEFF, EVS, CVS).

Les publications

de l'Observatoire national de la délinquance

GRAND ANGLE

Bulletin statistique de l'Observatoire national de la délinquance

GRAND ANGLE n°1 (octobre 2005)

Le nombre de personnes mises en cause a augmenté de 22 % entre 2001 et 2004.

GRAND ANGLE n°2 (octobre 2005)

8 % des ménages déclarent avoir été victimes de vols en 2004.

GRAND ANGLE n°3 (novembre 2005)

Près de 5 % des personnes de 14 ans et plus déclarent avoir été victimes d'au moins une agression en 2004.

GRAND ANGLE n°4 (décembre 2005)

Le nombre de femmes mises en cause pour atteintes aux biens et pour violences augmente entre 1996 et 2004.

GRAND ANGLE n°5 (janvier 2006)

À Paris, en 2004, 42 % des personnes mises en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique ont entre 19 et 30 ans. 15 % sont des mineurs.

GRAND ANGLE n°6 (mai 2006)

En 2005, les étrangers représentent 13,7 % des mis en cause pour atteintes aux biens et 14,2 % des mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique (hors vols).

GRAND ANGLE n°7 (juin 2006)

Faits constatés en 2005 : d'importantes disparités entre les régions métropolitaines.

GRAND ANGLE n°8 (septembre 2006)

Faits constatés d'atteintes aux biens et de violences dans les DOM-ROM en 2005.

GRAND ANGLE n°9 (décembre 2006)

18,7 % des ménages déclarent avoir été victimes d'atteintes aux biens en 2005.

GRAND ANGLE n°10 (décembre 2006)

Les résultats de l'enquête de victimation 2006.

GRAND ANGLE n°11 (mai 2007)

En 2006, le nombre de vols constatés par habitant se situe à 33,7 pour 1000, soit son niveau le plus bas depuis 1988.

GRAND ANGLE n°12 (avril 2008)

Les faits élucidés par les services de police et les unités de gendarmerie en 2007

GRAND ANGLE n°13 (mai 2008)

Violences intra-relationnelles, violences dans le cadre professionnel, violences en situation de la vie quotidienne : les trois grandes catégories de violences physiques non crapuleuses.

GRAND ANGLE n°14 (juillet 2008)

Plus de 47 500 faits de violences volontaires sur femmes majeures par conjoint ou ex-conjoint ont été enregistrés par la police et la gendarmerie en 2007, soit 31 % de plus qu'en 2004.

GRAND ANGLE n°15 (décembre 2008)

Phénomènes de délinquance dans les transports en commun ferrés d'Île-de-France.

GRAND ANGLE n°16 (mai 2009)

Faits élucidés et personnes mises en cause en 2008

GRAND ANGLE n°17 (juin 2009)

En 2008, 7 personnes mises en cause pour crimes et délits sur 10 sont des hommes majeurs

GRAND ANGLE n°18 (juillet 2009)

Les violences et les incivilités dans le football amateur.

GRAND ANGLE n°19 (septembre 2009)

5,4 % des atteintes aux personnes déclarées par les 14 ans et plus ont lieu dans les transports en commun.



TABLEAUX DE BORD

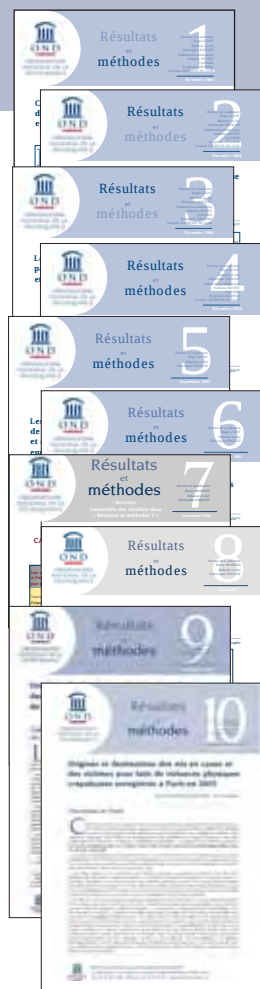
Toujours dans l'optique d'une meilleure lisibilité des évolutions annuelles de la délinquance et de la criminalité enregistrées par les services de police et les unités de gendarmerie, et dans la droite ligne des publications Grand angle, l'observatoire national de la délinquance a créé des tableaux de bord de la criminalité et de la délinquance constatées. Ces tableaux de bord ont vocation à rendre compte des évolutions de certains indicateurs ou de certaines catégories d'infractions, dans les départements ou les régions.

Déjà parus

- N°1 - Les variations annuelles des atteintes volontaires à l'intégrité physique dans les régions métropolitaines de 1996 à 2005.
- N°2 - Les variations annuelles des atteintes aux biens dans les régions métropolitaines de 1996 à 2005.
- N°3 - L'évolution du nombre de mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique et atteintes aux biens dans les régions et départements entre le 1^{er} semestre 2005 et le 1^{er} semestre 2006.
- N°5 - L'évolution du nombre de mineurs mis en cause pour atteintes volontaires à l'intégrité physique et atteintes aux biens dans les régions et départements en 2006.



Résultats et méthodes



Résultats et méthodes n°1 (novembre 2004)

Comment appréhender l'outil statistique des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001)

Résultats et méthodes n°2 (novembre 2004)

Les atteintes volontaires à l'intégrité physique mesurées à partir des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (état 4001).

Résultats et méthodes n°3 (décembre 2004)

Les chiffres mensuels des faits constatés par les services de police et les unités de gendarmerie (1^{ère} partie).

Résultats et méthodes n°4 (décembre 2004)

La mise en cause des mineurs pour atteintes volontaires à l'intégrité physique mesurée à partir de l'état 4001.

Résultats et méthodes n°5 (septembre 2005)

Les évolutions du nombre mensuel de faits constatés d'atteintes aux biens et d'atteintes volontaires à l'intégrité physique enregistrés de 1995 à mars 2005.

Résultats et méthodes n°6 (décembre 2005)

Les infractions économiques, financières et escroqueries de 1996 à 2004 à travers l'état 4001

Résultats et méthodes n°7 (novembre 2006)

Cartographie des atteintes volontaires à l'intégrité physique en 2005

Résultats et méthodes n°8 (mai 2007)

Cartographie des atteintes aux biens dans les départements français (hors départements ultras marins) en 2006

Résultats et méthodes n°9 (septembre 2008)

Origines, destinations, relations spatiales des mis en cause et des victimes de violences sexuelles à Paris en 2005;

Résultats et méthodes n°10 (octobre 2008)

Origines et destinations des mis en cause et des victimes pour faits de violences physiques crapuleuses enregistrés à Paris en 2005

L'observatoire national de la délinquance (OND) est une composante juridique de l'institut national des hautes études de sécurité (INHES), établissement public administratif. Son administration est placée sous l'autorité du directeur de l'INHES assisté d'un chef de département.

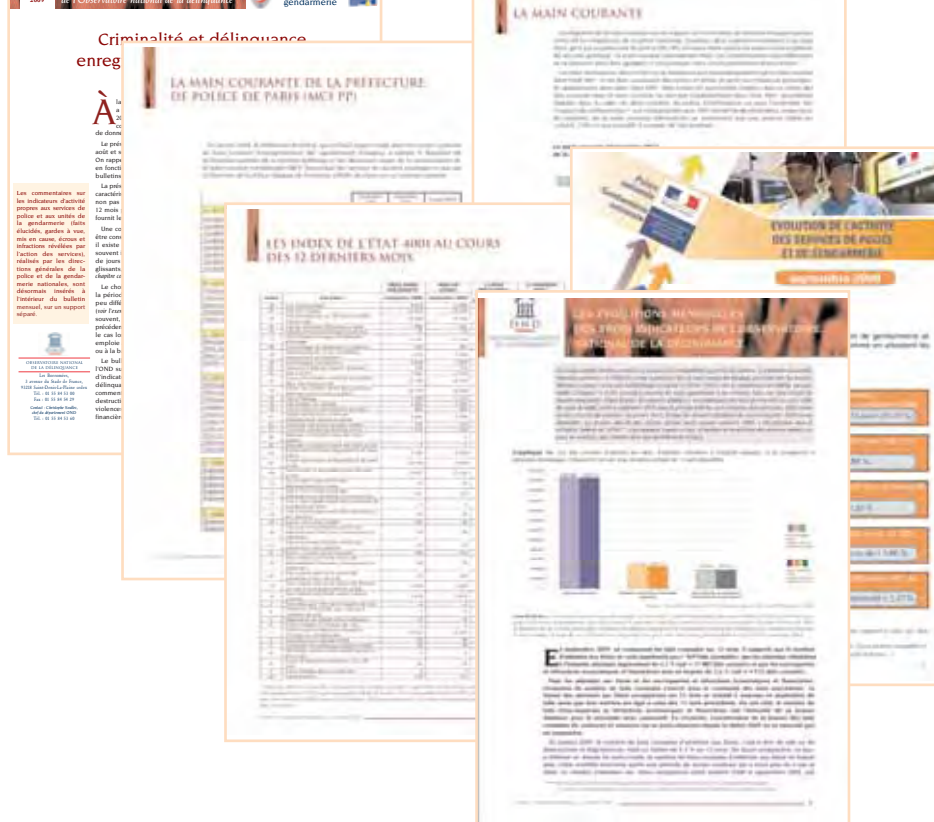
Le conseil d'orientation est autonome et compétent pour décider et déterminer les choix et orientations des objectifs, études et recherches dans les domaines et missions propres de l'OND.

Le conseil d'orientation a pour mission de définir une stratégie garantissant la fiabilité et la pertinence des données statistiques en matière de sécurité. Il est composé de 17 représentants de la société civile, élus nationaux et locaux, universitaires et chercheurs, représentants des médias, représentants des asso-

ciations, des ordres, des groupements et des organismes privés, (fédération française bancaire, union sociale pour l'habitat, SNCF) dont les activités et métiers sont concernés par les phénomènes de délinquance. 11 représentants de l'État, outre le directeur de l'INHES, y siègent également : Défense Nationale, Justice, Intérieur, mais aussi Finances, Transports, Ville, Outre-Mer, Recherche, Éducation Nationale.

Le conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance a été officiellement installé le 4 novembre 2003 par le ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales. Il est présidé par Alain BAUER, criminologue. La vice-présidence est assurée par François-Noël BUFFET, Sénateur du Rhône. Les membres du conseil d'orientation ont été nommés par arrêté du 15 octobre 2008 pour une durée de trois ans.

CRIMINALITÉ ET DÉLINQUANCE ENREGISTRÉES



Département
de l'Observatoire national
de la délinquance

Les Borromées,
3 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
Tél. : 01 55 84 53 00
Fax : 01 55 84 54 29

Contact : Christophe Soulez,
chef du département OND

Les publications

de l'Observatoire national de la délinquance

RAPPORT ANNUEL



1^{er} rapport annuel
(mars 2005)



2^e rapport annuel
(mars 2006)



3^e rapport annuel
(novembre 2007)



4^e rapport annuel
(novembre 2008)

**Retrouvez l'intégralité des publications
sur le site internet de l'OND**

www.ond.fr

Département
de l'Observatoire national
de la délinquance

Les Borromées,
3 avenue du Stade de France
93218 Saint-Denis-La-Plaine cedex
Tél : 01 55 84 53 00
Fax : 01 55 84 54 29

Contact : Christophe Soulez,
chef du département OND

observatoire.inhes@interieur.gouv.fr - www.inhes.interieur.gouv.fr

Rapport annuel

La criminalité en France

Le crime est un phénomène social en constante mutation. Les délinquants et criminels s'adaptent aux modifications de leur environnement, à l'évolution et aux réponses de la société ou encore à l'apparition de nouvelles cibles.

La mesure de la criminalité est une opération complexe et l'analyse des évolutions criminelles nécessite une approche multi-sources reposant tant sur des études quantitatives que qualitatives.

Depuis 6 ans, l'Observatoire National de la Délinquance poursuit plusieurs objectifs : contribuer à une meilleure interprétation des évolutions des crimes et délits enregistrés ; développer les enquêtes de victimation en vue de mieux connaître la réalité criminelle et les caractéristiques des victimes, et réaliser des études plus fines afin de mieux comprendre les phénomènes criminels.

La criminalité et la délinquance peuvent être appréhendées à travers des sources statistiques de natures très diverses. Le rapport annuel de l'Observatoire national de la délinquance (OND) a pour vocation de présenter toutes les données extraites des sources disponibles afin d'établir un bilan aussi complet que possible.

Le rapport revient en particulier sur l'année 2008 à travers les premiers résultats extraits des enquêtes annuelles de victimation « Cadre de vie et sécurité », fruits d'un partenariat entre l'INSEE et l'OND. À partir des réponses collectées auprès de plus de 17 000 ménages ou personnes de 14 ans et plus, sont ici présentées les évolutions des atteintes aux biens et des atteintes individuelles qu'ils ou elles ont déclarées ou encore les évolutions du sentiment d'insécurité.

Pour la première fois, les réponses de personnes de 18 à 75 ans sur les violences sexuelles ou les violences au sein des ménages sont également abordées afin de mesurer d'éventuelles variations par rapport aux résultats des enquêtes précédentes.

Ont notamment participé à la rédaction de ce rapport les membres indépendants du Conseil d'Orientation de l'OND et les personnels de l'OND : Christophe SOULLEZ, Cyril RIZK, Julie BOÉ, Jean-Luc BESSON, Olivier GOURDON, Yannick SILVAIN, Valérie BONVOISIN, Lucie HUGER, Mélanie BERARDIER et Salma MEDOU, de même que de nombreux contributeurs extérieurs parmi lesquels Éric DEBARBIEUX, Maurice CUSSON, Pierre-Victor TOURNIER, etc.

39 € prix valable en France

ISBN : 978-2-271-06941-2



www.cnrseditions.fr

© Chris Collins/Corbis.
Iconographie : Jérôme da Cunha.
Maquette : B L E U ■